

La Patrie

PRONOSTICS POUR LES PROCHAINES
VINGT-QUATRE HEURES

Toronto, 23.—Beau temps, compa-
rativement frais; jeudi, beau temps.

21^e ANNEE — N^o 152—HUIT PAGES

MONTREAL, MERCREDI, 23 AOUT 1899

LE NUMERO: UN CENTIN

DISTILLATION ILICITE

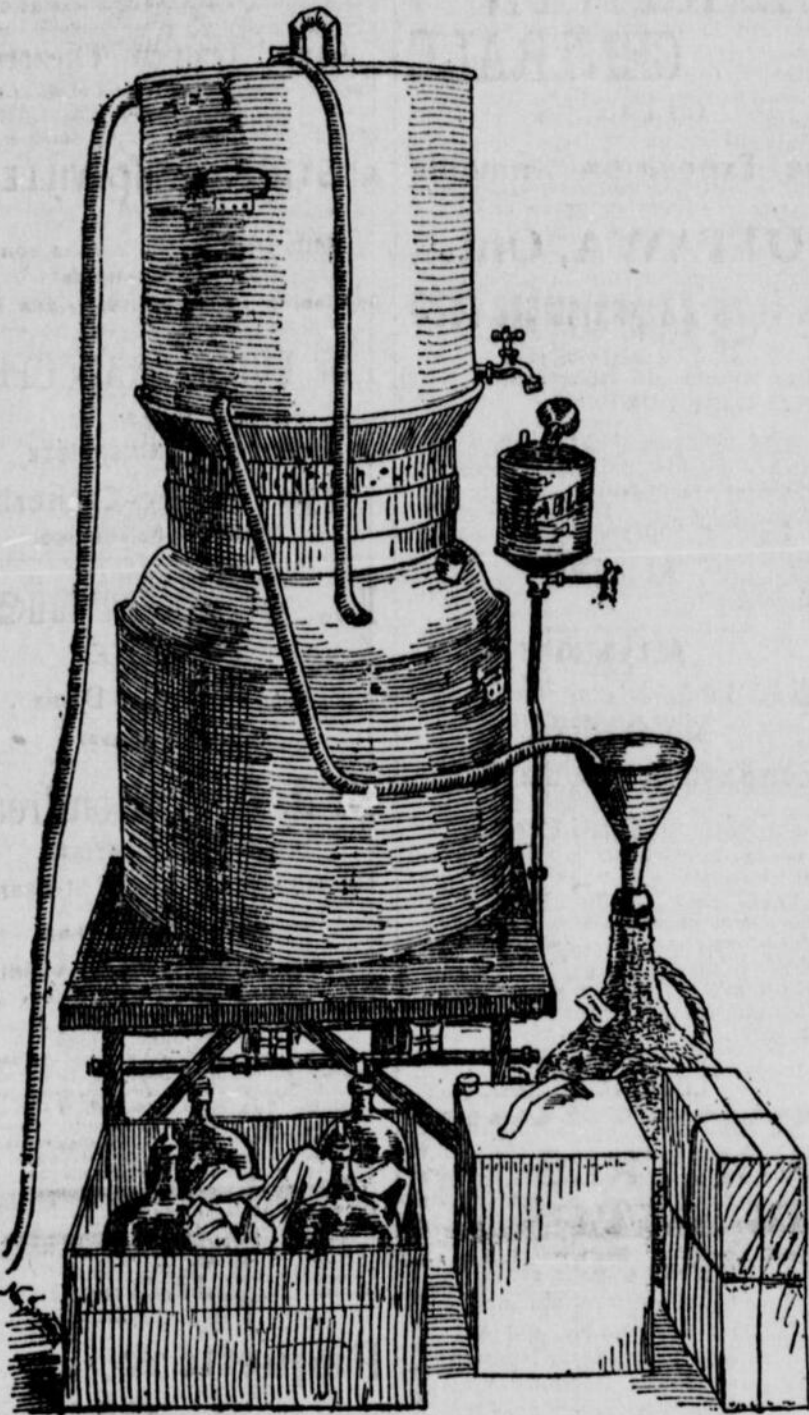
Importante saisie faite par les officiers du revenu

M. J. B. Pelletier honorablement acquitté

On a fait ce matin, le procès de M. Jos B. Pelletier, arrêté par les officiers du grand connétable, sous l'accusation d'avoir aidé à distiller illégalement des spiritueux dans une maison de Ahuntsic, ancienne résidence de Mme Morley. Après le témoignage de M. Watkin, officier du

revenu, le juge Desnoyers a honorablement acquitté M. Pelletier et a ordonné aux officiers du revenu de lui remettre son cheval qui avait été saisi.

Le procès des deux autres inculpés, Barbeau et Lafleur, aura lieu vendredi.



L'alambic saisi à Ahuntsic, par les officiers du revenu Watkin et Conte.

HERBERT

On le croit à Londres sous un nom d'emprunt

Une dépêche de Londres annonce qu'un nommé Plum récemment descendu dans une maison de la rue Portland, serait Herbert, l'employé concessionnaire de la Banque Ville-Marie. Plum répond très nettement au signalement du prévenu. Les détectives surveillent étroitement le suspect, en attendant que les autorités policières de Montréal envoient plus de détails touchant Herbert.

RECONNU

L'inconnu mutilé trouve sur la voie du Pacifique

Grâce à la description assez complète de l'inconnu trouvé mutilé sur la voie du C.P.R., donnée dans la "Patrie" d'hier, il a été identifié de bonne heure ce matin, comme étant Stanislas Riopel, âgé de 48 ans, de Cornwall, cultivateur de cet endroit. Ses parents sont arrivés en ville hier soir et attendent l'enquête qui aura lieu demain matin, sous la présidence du coroner McMahon.

COUP DE MAIN INFRACTUEUX

Le constable Houle rapporte qu'il a trouvé une vitrine brisée dans un magasin au No 2076 rue Notre-Dame. Tout indique que des voleurs ont tenté un coup de main infructueux.

LANCEMENT D'UN BALLON

Les membres du Club Nautique de Laprairie lanceront ce soir, à 9 heures, un ballon illuminé en l'honneur de M. Henri Bisailon, leur secrétaire, qui a consacré une grande partie de son temps, durant cette saison, dans l'intérêt du club. Cet événement sera suivi d'un "hop" au club.

POLICIER MALADE

Le lieutenant O. R. Lafleur, du poste No 14, est dangereusement malade à sa résidence de la rue Dufferin. Le policier est sous les soins de deux habiles médecins.

GRAND CAKE-WALK

Pour terminer la série des fêtes des conducteurs et garde-moteurs des Chars Urbains, il y aura un grand CAKE-WALK demain soir, au Parc Sohmer. Des prix d'une certaine valeur seront décernés aux vainqueurs. Il y aura un programme spécial.

Les Peintures Préparées Island City sont faites avec les meilleurs matériaux.

CATASTROPHE A SPENCER

Une estrade s'écroule et cent personnes tombent sous les débris

DURANT UNE REPRESENTATION

Un grand nombre de personnes blessées grièvement

Spencer Mass., 23.—Durant la représentation du "King of the Street", sous une grande tente plantée au terrain Avery, angle des rues Main et Prouty, lundi soir, représentation donnée par la troupe J. C. Rockwell, une rangée de sièges s'est écroulée, laissant tomber une centaine d'hommes, de femmes et d'enfants, d'une hauteur de 15 pieds. Une douzaine de personnes ont été blessées, et quelques-unes sont dans un état précaire. Suivent les noms de ceux dont les blessures sont plus graves: Ernest Butler, 13 ans, fils de Julius C. Butler, 70 rue Chestnut, cheville droite cassée; Henri Ledoux, 35 ans, domicilié rue Pearl, entorse aux deux chevilles, ainsi qu'à dos; James Darnody, 15, rue Maple, large blessure sous le menton, faite par un clou. Il a fallu six points de suture pour la refermer.

Evartiste Ledoux, épicière, 19 rue Maple, pesant plus de 200 livres, a été jeté sur Eddie Bringham, âgé de 13 ans, blessant l'enfant plus ou moins grièvement. Un jeune garçon dont on n'a pu se procurer le nom a été frappé à la tête par une planche. Les gens de la troupe en ont pris soin, ainsi que de trois femmes qui ont perdu connaissance.

La tente était remplie, pas un siège n'étant resté vide, et l'on s'imaginait difficilement l'émoi causé par le bruit des sièges qui se cassaient et des cris des blessés.

Sans la présence d'esprit du directeur de la fanfare qui fit immédiatement jouer "Down went McGinty", pour étouffer les cris des blessés, il s'en serait suivi une panique indescriptible, où un grand nombre de personnes auraient pu être écrasées à mort.

Cet air populaire a calmé la foule qui n'a su ce qui était arrivé que quand tout était fini.

Les blessés que l'on a sortis au plus tôt des débris et transportés ailleurs, criaient à fendre l'air. Le jeune Butler surtout, dont les os brisés lui sortaient à travers la peau, faisait pitié à voir. Ses lamentations étaient déchirantes. Deux médecins mandés lui firent le pansement nécessaire, tandis qu'un agent de police allait prévenir son père, veilleur de nuit. À la gare du B. & A.

M. Ledoux a été transporté chez lui en voiture. Il est à l'emploi de S. H. Hobbs, marchand de glace. Quelques-uns des acteurs, aidés de la police et la fanfare, ont fait l'impossible pour rétablir la foule. Leurs efforts ont été plus ou moins couronnés de succès, la représentation s'est continuée malgré l'accident.

J. C. Rockwell, le propriétaire de la tente et le gérant de la troupe, interviewé, a dit qu'il regrette naturellement le triste accident, arrivé ainsi au début de sa tournée. Inspection faite, il a constaté que cela était dû à ce que un des appuis avait glissé, laissant tomber toute la rangée de sièges du côté sud.

A SHERBROOKE

Mesaventure d'un citoyen de Québec

"De notre correspondant particulier" Sherbrooke, 23.—Un nommé Jean Denis, de Québec, a passé par une malheureuse aventure, à Capelton. Il revenait de Compton en voiture avec un compagnon. Les deux voyageurs avaient pris des boissons fortes et il faut croire que le conducteur du cheval voyait double. Il a conduit la bête dans un champ. Au cours du trajet dans le chemin perdu, Denis est tombé et s'est cassé une jambe. Pour comble de malheur, une somme de \$15,000 avait disparu. Sur accusation de vol, son compagnon lui a remis la somme. Le blessé a été transporté à l'hôpital du Sacré-Cœur et a pu repartir lundi pour Québec.

M. Benier, député de St-Hyacinthe, était à Sherbrooke hier et a eu une entrevue avec Mre J. S. Broderick, avocat.

FORESTIERS CATHOLIQUES

(Spécial à "La Patrie")

Sunday Bay, Matane, 23.—Les membres de la cour de l'Assomption, N. D. No 883, de l'ordre des Forestiers Catholiques, ont chomé par une grande messe solennelle et musicale, leur fête patronale. M. le chanoine Rouleau officiait. Le Rév. Père Rouleau, Dominicain, a fait le sermon. Après la messe, le député Haut Chef Ranger, P. H. A. Caron, de Petit-Métis, a présenté les membres de la cour au Rév. Père qui, après les avoir félicités, les a bénis. Les Forestiers se sont rendus ensuite à leurs salles de réunion, où un lunch a été servi.

FEU M. LAJOIE

(Dépêche spéciale)

Trois-Rivières, 23.—Les funérailles du regretté M. Henri Lajoie, ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours de parents, d'amis et de citoyens. Le service a été chanté à la cathédrale, et le deuil était conduit par son fils Ral et MM. Jos Napoléon et Lucien Lajoie. Les porteurs étaient MM. J. P. Godin, N. E. Morissette, L. Bédard, Gédéon Désilets, J. Ryan et N. P. Bureau.

PARC SOHMER

CETTE SEMAINE.

Grandes attractions nouvelles

PAS DE TABLETTE

A la devanture des magasins

Les règlements municipaux ne le permettent pas

M. Joseph Thoun, épicière, 1282 rue Ste-Catherine, arrêté le 5 d'août dernier, pour avoir illégalement obstrué le trottoir en face de son magasin sur une longueur de 7 pieds et une largeur de 20 pieds, avec ses marchandises, a été condamné ce matin, à \$2 d'amende ou huit jours.

En rendant son jugement, le recorder Poirier a dit: "Il y a des marchands qui pensent avoir le droit de mettre des tablettes devant leurs magasins pourvu qu'elles ne dépassent pas 6 pouces. Ils sont dans l'erreur."

On peut suspendre les marchandises sur une largeur de 6 pouces, mais c'est la tout ce qu'on peut faire. Les tablettes ne sont nullement permises. Si les citoyens ne sont pas satisfaits, à eux de faire amener la loi, mais la cour du recorder doit faire exécuter la loi telle qu'elle est donnée."

COMMISSION DU HAVRE

Séance peu importante hier après-midi

La commission du havre a siégé, hier, sous la présidence de M. Robert Bickerdike, en l'absence de M. R. McKay, qui est en Europe.

Trois lettres ont été lues. La 1^{re} venait de la Montreal Lighterage Co., qui déclare n'être pas satisfaite du site qu'elle occupe actuellement à Windmill Point. Cette compagnie demande un autre endroit.

L'affaire est référée à l'assistant maître du havre qui fera son rapport. Le département de la marine et en rapport avec une application faite par le Grand Tronc, relativement à un octroi pour améliorations à St Lambert. Cette communication est remise au comité des améliorations du havre.

Il est annoncé que le nouveau remorqueur Robert Mackay, qui a été construit par Carrier, Lane & Co., va faire son voyage d'essai samedi prochain, et qu'il viendra dans notre port la semaine suivante.

THEATRE FRANCAIS

Ouverture de la saison lundi prochain

La compagnie du Théâtre Français est en ce moment activement à l'œuvre et se prépare pour la grande ouverture du théâtre lundi de la semaine prochaine. La fameuse pièce "Lost Paradise" sera sans aucun doute une attraction populaire et en tous points digne de la réputation de compétence dont jouissent les directeurs de la part du public. Cette pièce est un drame palpitant d'intérêt et se rattache aux problèmes sociaux du jour. Les scènes d'amour et le dialogue de la comédie sont d'une habileté et d'une fraîcheur sans conteste qui font de l'ensemble un tableau ininterrompu de splendeurs théâtrales.

Le Théâtre Français a prouvé que sous ce dernier rapport il a toujours eu le haut du pavé. La saison qui va commencer sera une répétition plus développée peut-être des succès remportés dans les années passées. Jordan et Welch, les imitateurs de caractères feront partie du corps des vaudevilles la semaine prochaine.

A BONSECOURS

Le fête titulaire de cette église célébrée hier

Il y eut lundi soir, à 5 heures, une pieuse cérémonie à l'église Notre-Dame de Bonsecours, à l'occasion de la fête titulaire de ce pieux sanctuaire. Il y eut illumination du magnifique tableau de l'Assomption. Un éloquent sermon a été prononcé par M. l'abbé Filiatrault, chapelain. La fête s'est terminée par le salut du très Saint Sacrement. L'orgue était tenu par Mlle Dolores Tremblay, une jeune élève du professeur Dussault.

Mlle R. Houle et R. Guérard chantèrent un Ave Maria de Gounod avec accompagnement de violon obligato, par M. Chas. Marier. Le chœur a très bien chanté.

PETIT METIS

Ce qu'en dit M. Georges Hague

M. Georges Hague, gérant conjoint de la banque des Marchands, qui arrive d'une promenade à Petit Métis, a dit, hier, qu'il avait été très agréablement surpris de voir la grande quantité de blé qui est cultivé dans cette région. Il dit que ces fertiles terres peuvent supporter la comparaison et avec avantage, avec les meilleures terres à blé de l'Ontario.

Petit Métis est situé à 200 milles en bas de Québec et c'est une place d'été très agréable. Chaque année, le nombre des touristes qui s'y rendent augmente considérablement.

GRAND CAKE-WALK

Pour terminer la série des fêtes des conducteurs et garde-moteurs des Chars Urbains, il y aura un grand CAKE-WALK demain soir, au Parc Sohmer. Des prix d'une certaine valeur seront décernés aux vainqueurs. Il y aura un programme spécial.

C'EST BIEN PROBABLE

Un baril de bière a été trouvé intact dans la rue Montcalm par le constable Plouffe. On croit que des voleurs ont escamoté le rafraîchissant liquide mais qu'ils ont été interrompus dans leur œuvre au moment où ils allaient réussir.

NOEL GUITARD ACQUITTE

Le charivari de St-Joseph du Lac

(Dépêche spéciale)

St-Scholastique, Qué., 23.—Noël Guitard, accusé du meurtre de Lamoureux dans l'affaire du charivari de Saint-Joseph du Lac, a été acquitté ce matin, par le magistrat de district A. F. Carrier. A l'enquête préliminaire, des procédures ont été prises contre les auteurs du charivari. Le magistrat, en rendant jugement, a fait la distinction légale qui doit exister entre l'individu qui craint pour sa propriété seule et celui qui craint pour sa vie, et emploie la force et la violence pour se défendre, et il a conclu en disant que, dans le cas de Noël Guitard, craignant pour sa vie, était justifiable d'employer la violence qui a causé la mort d'un de ses agresseurs. Le public est satisfait du jugement.

L'avocat de Guitard était M. J. A. C. Ethier, M.P.

LE CLUB LAURIER

Et son pique-nique politique a St-Scholastique

M. J. A. C. Ethier, député du comté des Deux-Montagnes au Parlement fédéral, a adressé la lettre suivante au président du club Laurier.

St-Scholastique, 21 août 1899. Monsieur Pierre Leclerc, sr., président du Club Laurier, Montréal. Mon cher monsieur,

Au lendemain de la fête que le Club Laurier a ménagé au comté des Deux-Montagnes, et qui a obtenu un si beau succès, malgré le malencontreux accident arrivé aux excursionnistes, laissez-moi vous remercier, vous, personnellement, le Club dont vous êtes le digne président, d'avoir, d'abord, accordé au comté que j'ai l'honneur de représenter, le privilège de votre excursion annuelle, et de la manière digne et délicate avec laquelle le Club Laurier a su rencontrer les citoyens de St-Scholastique et du comté.

Je vous remercie, vous et vos amis, en mon nom personnel, et au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter, et je vous prie d'accepter, auprès des clubs Préfontaine, Robidoux, des Entrepreneurs et le Club Libéral de la partie Est de Montréal, l'interprète des sentiments de reconnaissance que nous éprouvons envers tous leurs membres qui se sont unis en si grand nombre au Club Laurier et qui ont contribué au succès de la fête.

Je ne puis oublier mon honorable ami Préfontaine, qui a laissé tous ses travaux et toutes ses occupations, pour venir payer son tribut à la phalange libérale du comté des Deux-Montagnes. C'est digne de lui, et nos amis en garderont un excellent souvenir.

Je dois aussi vous remercier de la présence de la Garde Ville-Marie, dont le maintien et la tenue distingués, ont provoqué l'admiration de notre population. En un mot, merci au brave Club Laurier et à ceux qui se sont unis à lui. Quelque chose à St-Scholastique, je me rappelle et je me rappellerai toujours de mes amis du "village" de St-Jean-Baptiste.

Veillez me croire, monsieur le président, votre tout dévoué,

J. A. C. ETHIER.

LONGUE EXCURSION

Faite par l'hon. M. Marchand, l'hon. M. Rolland, etc.

(Dépêche spéciale.)

Papineauville, Qué., 23.—L'hon. M. Marchand, l'hon. M. Rolland, MM. C. B. Major, C. O. Lavoie, du département des Terres, Forêts et Pêcheries, et A. Christin, agent des Terres de la Couronne, arrivent d'une inspection de colonisation dans la vallée d'Ottawa. Dans l'espace de deux jours et demi, ils ont parcouru cent cinquante-sept milles dans la région de la Lèvre, en canot et en barouche. L'hon. M. Marchand est parti hier soir pour Québec.

IL EST CURIEUX

de constater l'étonnement d'une personne qui, n'ayant jamais joué un instrument de musique, joue, pour la première fois, l'OLÉEN, le PIANOLA, ou le piano AERIO. Elle ose à peine croire que son rêve est enfin réalisé et qu'elle pourra désormais, sans les concours d'aucun musicien, entendre les morceaux de son choix.

Un grand nombre d'amateurs de musique, après avoir entendu ces merveilleux instruments, se prennent à regretter de ne les avoir pas eus plus tôt et d'avoir été privés jusqu'à ce jour de la grande jouissance que leur procure le musique.

Tout le monde peut jouer ces instruments. Une visite à nos salons en convaincra.

L. E. N. Pratte & Co., seuls agents, 1676 rue Notre-Dame. Accord, réparation et réparations de pianos exécutés artistiquement.

AU PARC SOHMER

Les fêtes des employés de la Cie des tramways

La fanfare des conducteurs et des mécaniciens, des employés de la Compagnie des chars urbains, sous la direction de M. J. A. Léger, conducteur, se fera entendre ce soir, durant l'intermission, à la représentation du Parc Sohmer.

Les fêtes jusqu'à présent ont obtenu un grand succès et les employés s'attendent que le public leur continue son patronage.

La Peinture à plancher Island City sèche en 8 heures.

PETIT NOYE

Son cadavre retrouvé flottant dans le bassin No 2

Profonde douleur des parents

Hier soir, vers 5.30 heures, près du bassin No 2, des pêcheurs trouvèrent flottant à la surface de l'eau le corps d'un petit garçon de 12 ans, qui fut reconnu aussitôt pour Joseph Thomas, enfant de Joseph Hatch, qui demeure au No 12 rue Spens. L'enfant était disparu depuis le matin et ils surent à la dernière heure par l'intermédiaire de deux compagnons, James Burns et Noël Thompson, plus jeune que le noyé qui racontèrent que le petit était tombé à l'eau en jouant. Le père de l'enfant s'abandonna au désespoir à la vue du cadavre de son enfant et les assistants eurent beaucoup de peine à le consoler.

UN SYSTEME

Pour voler les bicyclettes

Depuis vendredi passé, cinq bicyclettes ont été volées à différentes personnes. On rapporte que le mois dernier, il ne se passait pas une journée sans que l'on eût vu au poste central et aux postes secondaires, une ou deux plaintes de cette sorte. On fait remarquer, c'est que dans aucun cas la bicyclette volée n'a été retrouvée. Les voleurs, paraît-il, ont tout un système pour enlever l'appareil volant. Ils se servent des numéros identificateurs, en ajustant les pièces de l'un à l'autre des bicyclettes volées, de manière à les rendre tous complètement méconnaissables. Les officiers de police reconnaissent comme seul préservatif efficace, l'usage constant et prudent de la chaîne et du cadenas pour emprisonner les cycles.

PARLEMENT MODELE

A une assemblée des étudiants conservateurs du Parlement Modèle de Montréal, tenue le 21 août 1899, les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées à l'unanimité:

Proposé par M. L. J. Lefebvre, E. D., secondé par MM. A. Beaudouin, E. E. D., J. Roy, E. E. D., Lévesque, E. E. D., A. Tremblay, E. E. D.

Que les étudiants conservateurs du Parlement Modèle s'unissent à leurs confrères des étudiants libéraux pour offrir leurs condoléances à la famille éplorée de feu Joseph Kelly, étudiant en droit et ex-orateur du Parlement Modèle.

Proposé par MM. Mathieu, E. E. D., A. Desj., E. E. D., et A. Bérard, E. E. D., secondés par MM. Béliveau, E. E. D., W. Collette, E. E. D., Marsolin, E. E. D., L. Faribault, E. E. D., S. Desj., E. E. D., et J. B. Ducharme, E. E. D.

Que copies des présentes soient envoyées à la famille et aux journaux.

POUR LES SATISFAIRE

A la demande de la Raffinerie de Sucre St Laurent, le recorder a commencé hier, une enquête sur les causes d'un commencement d'incendie au Nos 723 et 725 rue Notre-Dame. Cette maison était occupée par deux familles nommées Major et Blondin.

L'enquête devait se continuer ce matin, mais le coroner McMahon a décidé de la remettre à mardi prochain. Ce commencement d'incendie n'aurait rien de bien important au point d'être le sujet d'une enquête, mais pour satisfaire les pétitionnaires le coroner a fait grâce à leur demande. Ces derniers prétendent avoir découvert l'odeur de l'huile de pétrole aussitôt après que le feu fut éteint, tandis que les gens de la maison soutiennent que c'était ni plus ni moins que l'odeur de la peinture brûlée et l'affaire en est là.

M. LE JUGE DUGAS

M. Aimé Bourassa, arrivé ces jours derniers du Kouroussa, faisait hier, en présence d'un rédacteur de la "Patrie", un éloge magnifique de M. le juge Dugas. "Notre ancien magistrat", disait-il, est aujourd'hui l'homme le plus populaire du Klondyke, parmi les mineurs surtout. Plus d'une fois, il s'est montré leur ami et leur protecteur. Ses décisions sont droites et justes. Il n'y a pas de "red top" ni de passe-droit avec lui. Tous les mineurs l'ont en grande estime."

M. Bourassa retournera au pays de l'or le printemps prochain.

MORT ACCIDENTELLE

Le coroner McMahon a tenu, hier soir, une enquête sur la mort de Richard Courville. À l'emploi de Evans & Cie, qui a trouvé la mort dans les circonstances telles que racontées dans la "Patrie", il y a quelques jours et qui mourut dix minutes après son arrivée à l'hôpital Général. Plus de dix témoins comparurent, mais ne purent fournir d'autres informations que le cheval dont se servait M. Courville était vicieux et que l'infortuné persistait à s'en servir malgré qu'il eût connu ses dispositions. Le jury a rendu un verdict de mort accidentelle.

GRAND CAKE-WALK

Pour terminer la série des fêtes des conducteurs et garde-moteurs des Chars Urbains, il y aura un grand CAKE-WALK demain soir, au Parc Sohmer. Des prix d'une certaine valeur seront décernés aux vainqueurs. Il y aura un programme spécial.

LE ROBINAUD

Le capitaine Gillespie a acheté le vapeur Robinaud, qui fait le service entre Montréal et Valleyfield. Dorénavant, ce vapeur fera le service tous les mercredis et samedis, à 1 heure p. m., sur la même ligne.

Femmes malades et faibles, employez les Tablettes Royales Rollens.

REGRETTABLE ERREUR

Une dose d'acide carbolique administrée à un enfant

EN GUISE DE CALMANT

Un malheureux accident est arrivé hier, au No 106 rue Champeville, au petit enfant de 2 ans de M. A. Rudolph, à qui on administra par erreur une dose d'acide carbolique.

L'enfant est malade depuis trois ou quatre jours ainsi que sa mère, madame Rudolph, tous deux sous les soins d'une garde-malade. Quand le temps fut arrivé hier soir, d'administrer les drogues à l'enfant, la garde-malade prit une bouteille d'acide carbolique qu'elle prit pour une autre et fit avaler une pleine cuillerée au petit malade. L'enfant tomba aussitôt dans d'horribles convulsions et fut pris d'étouffements. La garde-malade s'aperçut aussitôt de son erreur et fit mander le Dr Booth qui s'associa l'aide de deux confrères. Ils se mirent à l'œuvre et, au moyen d'émetiques puissants ils réussirent à lui faire ressortir le poison vers minuit. L'enfant était sauvé.

BONNE CAPTURE

Nos policiers mettent le grappin sur le voleur de bicyclettes

Les détectives Charpentier et Giguère ont fait hier trois arrestations en rapport avec les vols récents de bicyclettes.

Ils se sont rendus à St-Martin et ont arrêté un nommé Jos. St-Germain, comme étant l'un des auteurs du vol de six bicyclettes. Ils ont en même temps mis en état d'arrestation Isaac Monette, forgeron, de St-Martin, sous une accusation de recel. Du retour à Montréal, ils se sont rendus à la résidence d'Arthur Oumet, 21 rue des Groulx, qu'ils accusent du même vol.

Six bicyclettes ont été retrouvées et ont été reconnues par MM. Meunier, rue Bonsecours; Moll, rue Notre-Dame; Bowell, rue St-Jacques; Linteau, rue Notre-Dame, et Huppé, rue Dorchester.

Les prévenus ont comparu ce matin devant le magistrat.

Monette et Oumet ont protesté de leur innocence, tandis que Germain s'est avoué coupable de vol. Il recevra sa sentence plus tard.

A ST-PAUL L'ERMITTE

(Dépêche Spéciale)

St-Paul l'Ermitte, 23.—Un cercle de jeunes filles du village de St-Paul l'Ermitte donnera demain soir, à la salle St-Joseph, une grande soirée dramatique et musicale. Figuront dans le drame "Thérèse la Fratricide", Miles I. Marion, A. Archambault, M. Champagne, M. Ethier, E. Marion, C. Champagne, M. Marion, B. Séguin, E. Payette, A. Chagnon et M. Lachapelle.

Le drame sera suivi d'une comédie en deux actes intitulée "Les espérances de Godiche" ou "La Tabatière du Diable". Les personnages sont Miles M. Champagne, H. Marion, A. Archambault, I. Marion, M. Marion, M. Lachapelle, E. Payette, B. Séguin, A. Chagnon et C. Champagne.

Dans les entr'actes, il y aura du chant, de la musique par la fanfare, un tableau vivant: La mort de Thérèse, etc.

UNE HISTOIRE INVENTEE

Plusieurs jeunes compatriotes enrôlés dans l'armée américaine à Plattsburgh N. Y., étaient en visite ici, cette semaine. L'un d'eux perdit son billet de passage et eut recours à l'obligeance du consul des Etats-Unis qui s'intéressa à son cas. Le lendemain, le journal de cette ville mal informé, a annoncé que ces militaires étaient de passage en cette ville en route pour Manille et que l'un d'eux s'était fait voler une certaine somme d'argent, qu'il avait rapporté le fait au consul américain qu'il l'avait secouru. Le consul dit qu'il n'a jamais entendu parler de soldats américains passant par le Canada pour s'en aller aux Philippines et que l'histoire de l'argent volé est une invention.

POUR LE KLONDYKE

Depart de trois compatriotes

AU CONSEIL DE GUERRE

Plusieurs dépositions intéressantes dans le procès Dreyfus

LE GENERAL MERCIER REFUSE DE REPONDRE A M^{re} LABORI

Encore les relations de l'accusé

Paris, 23.—La "Patrie" dit que les journaux anglais ont donné 25,000 francs à Esterhazy pour qu'il déclare que c'est lui l'auteur du bordereau.

Une dépêche de Ens dit que le colonel Schneider, l'attaché militaire autrichien, dont la prétendue lettre incriminant Dreyfus a été l'une des armes principales dont on s'est servi contre celui-ci, est parti pour Paris dans le but de poursuivre pour faux et usage de faux les personnes qui ont fabriqué la lettre en question, dont il ne fut l'auteur.

Rome, 23.—Un personnage politique italien influent, d'après le "Dox Chiotte", a en sa possession un des documents les plus importants énumérés dans le bordereau dont il est question de ce document n'est certainement pas celle de Dreyfus.

Rennes, 23.—Hier, après avoir répondu à l'adresse du colonel Jouaust, avant la séance du procès Dreyfus, M^{re} Labori, dont le visage annonçait la fatigue et l'émotion, s'assit au milieu des applaudissements.

A PROPOS D'ESTERHAZY

M. Grenier, ancien préfet de Belfort fut le premier témoin appelé. Il dit qu'il considère Esterhazy comme un responsable. Esterhazy, continue-t-il, fut officier d'ordonnance du père du témoin qui loucha toujours sa fidélité et son dévouement. Mais, néanmoins, même à cette époque, c'était un homme déçu. Il se plaignait sans cesse de ses déceptions, injuriant le sort et vivant à grandes guides sans avoir les moyens de mener une vie fastueuse. Il gaspilla plusieurs héritages. Le témoin présente Esterhazy à M. Jules Roche, rapporteur du budget du ministère de la guerre, puis le général Gonse, dont il avait besoin d'un associé instruit, intelligent et capable d'expliquer les détails techniques militaires. Personne, selon M. Grenier, n'était mieux qualifié qu'Esterhazy qui parle toutes les langues européennes et est très au fait de la science militaire et de l'histoire générale et militaire de l'Europe.

A la demande d'Esterhazy, le témoin fit de nombreuses tentatives pour faire entrer ce dernier au ministère de la guerre, ce qu'Esterhazy considérait comme nécessaire pour devenir lieutenant-colonel. M. Grenier ajoute qu'alors Esterhazy attribuait les difficultés qui se présentaient à diverses personnes, y compris le défunt colonel Henry. Mais quand le témoin rassura Esterhazy sous ce rapport, ce dernier s'écria :

— "La dernière chose à laquelle je pourrais m'attendre, ce serait qu'Henry se montrât méfiant."

Col. Jouaust. — Esterhazy vous a-t-il jamais dit qu'il croyait à l'innocence de Dreyfus ?

Le témoin ne peut répondre à cette question d'une manière précise. Ses souvenirs, dit-il, ne sont pas suffisamment exacts. Il pense que Esterhazy a dit cela, mais il ne pourrait le jurer.

LE LIEUT.-COL. ROLLIN.

du bureau des renseignements, entendu ensuite, dit que l'espion Lajour, à l'emploi de ce bureau, était un mauvais espion que l'on n'a pas jugé nécessaire de supprimer.

M. Labori demande au témoin s'il sait que Lajour a offert de faire des révélations relatives à l'affaire Dreyfus, et Rollin répond que Lajour a écrit au ministre de la guerre, lui demandant des secours et faisant allusion à l'affaire Dreyfus.

Le greffier de la cour lit une lettre dans laquelle, après avoir parlé de ses services, Lajour dit que c'est à la suite des exactions de Henry que l'espion Cues est devenu un ennemi au lieu d'être un allié. Il rapporte aussi une conversation qu'il a eue avec Cues et dans laquelle celui-ci a dit qu'on n'avait jamais entendu parler de Dreyfus aux quartiers généraux de l'armée à Berlin, et qu'à la nouvelle de l'arrestation de Dreyfus, le général Von Waldersee a appelé à Berlin tous les attachés militaires allemands en Europe qui ont unanimement déclaré qu'aucun d'eux n'avait des relations avec Dreyfus. Cues a ajouté qu'il n'avait jamais, lui-même, entendu parler du prisonnier.

Lajour se plaignait ensuite d'être abandonné par l'état-major, et de mesures prises contre lui par le ministre de la guerre. Il parlait des promesses des colonels Sandherr et Henry qui l'avaient félicité de ses succès. Après la lecture de cette lettre, M. Labori a demandé :

— Le lieutenant-colonel Rollin peut-il expliquer comment un homme considéré comme un vagabond reçoit maintenant une pension de 200 francs par mois ?

Ce à quoi le témoin a répondu : — "C'est, sans doute, en reconnaissance de ses services passés." (Rires.)

M. Labori a demandé alors au témoin s'il assumait la responsabilité du rapport du 30 novembre 1897, attribué à un attaché militaire étranger.

Le commandant Carrière, commissaire du gouvernement, a protesté contre cette question qui se rapporte à des affaires d'Etat, et à laquelle, dit-il, on ne pouvait répondre qu'à huis-clos.

M. Labori fait remarquer qu'il n'avait nommé personne, et Rollin a répondu qu'il ne connaissait rien au sujet de la traduction du document en question.

M. Labori.—Comment le document est-il entré en la possession du général Mercier ?

Le général Mercier dit qu'il prend toute la responsabilité de la traduction soumise à la cour.

M. Labori ajoute que quand le document a été produit, le général Mercier n'était plus ministre de la guerre et demande de quel droit il avait en sa possession un document qui était un secret d'Etat.

re et demande de quel droit il avait en sa possession un document qui était un secret d'Etat.

Le général Mercier ne répond pas.

L'avocat demande de quel droit le général garde en sa possession tous les documents du dossier secret, mais il ne reçoit pas de réponse.

M. Labori.—Je demande où est la responsabilité officielle, et je constate qu'on refuse de répondre. Je me réserve le droit de prendre toutes les mesures que je jugerai convenables. (Sensation.)

Il ajoute qu'il demandera plus tard au colonel Jouaust de rappeler le général Mercier à qui il posera de nombreuses questions, mais qu'il prévoit que le général ne lui répondra pas.

Il lit la déposition donnée par l'espion Guignot et dit qu'aucune des informations fournies par celui-ci en 1894 ne devrait être maintenue contre Dreyfus.

M. FERRET

Ferret, un ancien secrétaire du ministère de la guerre qui surprit, dit-on, Dreyfus examinant les travaux de ses camarades en leur absence, dépose que, vers la fin de 1893, en revenant de son lunch, à une heure où les officiers sont généralement absents, il trouva Dreyfus dans le quatrième bureau, debout avec un étranger, un civil, près d'un bureau consultant un document qui semblait être un rapport au transport des troupes.

M. Demange. — "Pourquoi n'avez-vous pas donné ce témoignage en 1894 ?"

Le témoin dit qu'il regrette n'y avoir pas pensé alors. De plus, ajoute-t-il, il n'avait pas à faire à soupçonner ses supérieurs.

M. Demange. — "La cour saura que penser de ce silence de cinq ans de durée."

M. Labori demande quand le témoin a parlé de ce fait pour la première fois.

Ferret. — "Je ne me souviens pas."

M. Labori. — "Cherchez à vous rappeler. Cette explication serait intéressante."

Ferret. — "Il y a environ un an."

Le prisonnier protesta contre les semblables déclarations, lesquelles, dit-il, ne sont que de "vies insinuations", réunies par un ancien ministre de la guerre. "Je ne suis jamais entré dans mon bureau," continue Dreyfus, "si ce n'est aux heures de travail." Il déclare qu'il était impossible ou du moins très difficile pour un civil d'entrer dans les bureaux du ministre de la guerre.

Dreyfus ajoute que pendant que sa femme était à Houlgate, en Normandie, en août ou septembre, 1894, il lui arriva de se rendre à son bureau à midi, mais l'heure habituelle était deux heures.

LE GENERAL GONSE

Le colonel Jouaust interroge Dreyfus sur ses heures de travail et sur la difficulté qu'il y avait à faire entrer un civil dans les bureaux, puis le général Gonse demande à parler pour terminer sa déposition. Il a reçu une lettre hier soir de M. Le Chatellier ingénieur en chef du département des ponts et chaussées, et le général lit cette lettre dans laquelle Le Chatellier dit : "Pendant six ou sept ans j'eus un permis d'entrer au ministère de la guerre et j'y suis allé au moins une centaine de fois. Je n'eus pas à montrer mon permis plus qu'une dizaine de fois. Une fois, j'étais accompagné d'un ami qui entra sans autre formalité que d'ouvrir la barrière et de saluer la sentinelle (Rires)."

Le général Gonse lit une autre lettre dans le même sens, et Dreyfus dit : "Le règlement était sévère. Ces lettres prouvent seulement que certaines personnes ne l'ont pas observé."

M. Demange. — "Elles prouvent aussi que, puisqu'il était si facile d'entrer au ministère de la guerre, d'autres que les officiers ont pu facilement se procurer des informations."

LE LIEUT.-COL. BERTIN

Le lieutenant-col. Bertin, qui, en 1894, était chef du bureau où travaillait Dreyfus, fut le témoin suivant. Il raconte comment Dreyfus entra dans le département, et déposa du zèle que Dreyfus témoignait tout d'abord et qui se changea dans la suite, en négligence des détails.

"Ce que voyant," dit Bertin, "je cessai peu à peu de le considérer comme un auxiliaire. Il laissa un monticule de papiers inachevés, et c'est ainsi qu'après avoir consacré un temps considérable pour l'initier aux secrets de la concentration des troupes en temps de guerre sur le réseau des chemins de fer de l'Est, je n'en retirai aucun avantage."

Le témoin ajoute que les certificats qu'il donna à Dreyfus, à son départ, ne lui avaient pas permis d'entrer dans le département des chemins de fer.

Puis le témoin affirme de nouveau que Dreyfus était en position de s'initier aux questions de mobilisation des chemins de fer de l'Est et raconte une conversation qu'il eut avec lui, en 1893, et qui, dans l'opinion du témoin, fait voir les sentiments de Dreyfus sur l'Allemagne.

Le lieutenant-colonel Bertin parle de la comparaison des écritures, puis aborde le sujet de l'attitude du prisonnier devant le conseil de guerre. En 1894, il dit que cette attitude l'impressionna péniblement, et que la déposition de M. Bertillon le convainquit de la culpabilité de Dreyfus. Quand le témoin fit part de ses impressions au ministre de la guerre, ce dernier l'envoya auprès de Casimir-Perier auquel Bertin fit voir le not qu'il révélerait de la trahison de Dreyfus, et de la fuite de celui-ci.

Suivant le lieutenant-col. Bertin, M. Casimir-Perier sembla vivement impressionné et Bertin fut convaincu "qu'il parlait à un militaire qui considérait la question sous le même jour que lui." (Sensation.)

Quand M. Scheurer-Kestner (anciennement président du Sénat) "que j'ai toujours considéré comme un homme honorable, obéissant aux dictées de sa conscience," le lieutenant-col. Bertin contredit une partie de la déposition du col. Picquart à ce sujet, et en terminant sa déposition le témoin déclare qu'il n'a jamais ordonné à Dreyfus de se procurer des renseignements sur tout le réseau des chemins de fer, renseignements "que le prisonnier tenta d'obtenir du capitaine Guignot."

En réponse à la question au sujet de la prétendue visite de Dreyfus à son bureau, le témoin dit que les plans se trouvaient dans son bureau et que Dreyfus connaissait la combinaison pour ouvrir l'armoire "qui les contenait."

M. Scheurer-Kestner, parait-il, a dit souvent au témoin qu'il était incapable de sonder cette affaire, et finalement, on conseilla à M. Bertin d'avoir une entrevue à ce sujet avec le ministre de la guerre.

Le greffier de la cour lit une lettre de M. Scheurer-Kestner, dans laquelle celui-ci s'excusait de ne pouvoir se rendre à la cour.

"Ma croyance en l'innocence de Dreyfus, ajoute M. Labori, date de ce jour. Je vous donne ma parole que le lieutenant-col. Bertin a admis en voulant à maître Demange, disant qu'il était parce qu'il se montrait favorable à Dreyfus, en montrant favorable à toutes les accusations portées contre lui. Le lieutenant-col. Bertin pensait évidemment que maître Demange aurait dû se joindre aux autres pour s'efforcer de faire condamner Dreyfus."

Dreyfus se lève alors et proteste contre les insinuations du lieutenant-col. Bertin. Il rappelle ses souffrances et ses nuits agitées sur l'île du Diablot, et proteste de nouveau de son amour pour l'armée et pour la France.

Le col. Jouaust déclare ensuite l'incident clos.

Cependant, maître Demange intervient et dit : "Permettez-moi d'entrer en scène. (Rires). Il dit préférer parler en présence du lieutenant-col. Bertin, ajoutant : "Comme le procès de Dreyfus eut lieu à huis-clos, le lieutenant-col. Bertin ne pouvait pas savoir si je l'avais bien ou mal entendu."

M. Bertin.—"J'ai entendu parler du plaidoyer de la défense plus tard."

M. Demange dit que le fait d'être choisi pour défendre des espions est une preuve de sa discrétion.

LE COMMANDANT GENDRON

Il y eut un ajournement de quelques minutes. A la reprise de la séance le commandant Gendron fut appelé à rendre témoignage au sujet de l'Autrichien, madame Dely, il dit avoir soupé chez elle une seule fois, dans la suite, il s'est borné à échanger quelques paroles de politesse quand il la rencontra, mais il affirme que cette dame insistait auprès de lui pour qu'il lui rendit de nouvelles visites. Ni l'âge, ni la beauté de cette personne, à son avis, ne pouvait justifier la coquetterie de sa toilette, le mystère de son existence, ni la présence d'une enfant dont le père était inconnu de tous. Ceci semble avoir persuadé au témoin qu'il avait affaire à une aventurière.

Il entendit dire qu'elle avait de belles connaissances, y compris Dreyfus, et vu qu'en une telle compagnie Dreyfus était exposé à commettre quelques légèretés ou quelque imprudence, le témoin fit part de ses craintes au lieutenant-colonel Bertin. Parlant de l'organisation du service secret, le commandant Gendron dit qu'il considère avec mépris la destruction des grands travaux que "le grand patriote, le colonel Sandherr accompli pour la défense du pays."

"C'est un grand malheur, ajoute-t-il, qu'un tel homme n'existe plus."

AUTRES DEPOSITIONS

Le commandant Besse, le capitaine Boullenger, le colonel Jeannel, et le capitaine Maistre, furent tous entendus. En somme, leurs dépositions ne furent pas intéressantes et reposaient en grande partie sur des ouï-dire.

Le colonel Jeannel, au cours de son contre-interrogatoire, jeta un jour nouveau sur la question du manuel dit qu'il prêtait à Dreyfus, en 1894. M. Demange voulut faire préciser la date, et le colonel Jouaust répondit qu'il croyait que c'était en juillet, ajoutant : "En 1894."

Cette déposition était de nature à affaiblir la preuve contre Dreyfus ; l'avocat faisant remarquer que le colonel Jeannel ne fut pas interrogé en 1894, demanda la raison de cette irrégularité. On a mentionné avril de cette même année comme la date du bordereau, par conséquent avant que le colonel Jeannel prêtât son manuel de tir.

Le prisonnier dit, qu'en 1894, tant à l'enquête préliminaire que devant le conseil de guerre il insista pour faire entendre le colonel Jeannel. "Je n'obtiens pas satisfaction," ajoute Dreyfus. "Pendant j'étais sur des faits. Le mémoire du col. Jeannel doit lui faire défaut. La confusion peut être due au fait que je lui demandai de me prêter le manuel de tir allemand."

Le colonel Jouaust. — "Vous en rappelez-vous, colonel Jeannel ?"

Le colonel Jeannel. — "Non."

A cette phase de l'examen, M. Labori exprime sa surprise qu'on n'ait pas cru nécessaire de l'interroger un témoin qui aujourd'hui "pour pur caprice et pour les fins de la poursuite" est devenu un excellent témoin.

La cour, ajoute l'avocat, se forma une opinion là-dessus.

On a lu une lettre du capitaine Lemonnier rapportant une conversation qu'il a eue avec Dreyfus et au cours de laquelle celui-ci a déclaré qu'il suivait les manœuvres allemandes à Mulhouse.

LE CAPITAINE MAISTRE

le dernier témoin, a lu ensuite une lettre envoyée par un officier qui est maintenant à Nantes, et affirmant que quand il était stagiaire à l'état-major, en même temps que Dreyfus, ce dernier lui a parlé de son voyage en Alsace-Lorraine et raconté comment il avait suivi les manœuvres de l'armée allemande, à pied et à cheval. Cela démontrerait que Dreyfus ne disait pas la vérité quand il disait avoir jamais assisté aux manœuvres en Alsace-Lorraine. Une autre partie de la déposition du capitaine Maistre a été favorable à Dreyfus. Contrairement à d'autres témoins qui ont déclaré que Dreyfus restait souvent tard le soir au bureau pour feuilleter dans les papiers des autres officiers, le capitaine a dit que l'accusé n'aimait pas le travail et partait souvent avant l'heure réglementaire.

Dreyfus a répondu avec un calme relatif, puis la cour s'est ajournée.

Labori est retourné chez lui avec sa femme, sous l'escorte de deux gendarmes.

CRUE DE LA SASKATCHEWAN

Winnipeg, 23.—Une dépêche reçue de Prince Albert dit que la crue de la Saskatchewan est montée de 16 pieds depuis hier soir, dans un endroit, elle est plus haute que le niveau de la grande rue. Le bas du moulin à farine est inondé ainsi que plusieurs habitations. C'est la crue des eaux qui a causé des dégâts à Edmonton, à 500 milles plus à l'ouest, il y a quelques jours.

Les personnes qui désirent recevoir gratuitement des leçons d'art devraient s'adresser à la "Canadian Royal Art Union Limited", 238 et 240 rue St-Jacques, Montréal, Canada. L'Ecole d'Art qui est installée dans l'édifice du Mechanics' Institute est absolument gratuite. Les tirages mensuels, le dernier jour de chaque mois, ont lieu au bureau de la rue St-Jacques, dans le but de distribuer des œuvres d'art.

Voilà vingt ans que les teintures "Magnétiques" sont en usage au Canada, et elles ont toujours donné satisfaction.

MORT D'UNE RELIGIEUSE

La Révérende Sœur Marguerite de la communauté des Sœurs Grises

Une carrière bien remplie

Hier à six heures, au couvent de la rue Guy, le service de la révérende sœur Marguerite Elmière Thibaudau-Braut, une des plus anciennes religieuses de la communauté des Sœurs Grises. Entrée en religion à l'âge de 16 ans, elle est morte à 81 ans et 7 mois, après 65 années de vie religieuse.

La révérende sœur a été une des administratrices de sa communauté pendant quarante ans ; supérieure de l'asile St-Joseph pendant dix ans, et de l'asile Bethléem, pendant le même temps.

Le service a été chanté par le révérend M. Charrier, curé de St-Jacques, assisté de M. Portier, comme diacre et de M. Regaudie, comme sous-diacre. Etant présents : M. Leclerc, curé de St-Joseph ; M. Leclerc, curé de St-Joseph ; M. Delavigne, du collège de Montréal ; M. Charpentier et plusieurs autres membres du clergé.

Le lieutenant gouverneur, M^{re} Jetté et plusieurs autres dames assistaient au service. La révérende sœur était la tante de M^{re} Jetté.

L'inhumation a eu lieu dans l'après-midi, à Châteauguay.

JOYEUSE FETE

A la Pointe-aux-Anglais

(Spécial à "La Patrie")

St-Placide, 23.—Dimanche dernier, l'élite des jeunes gens du village de St-Placide, était réunie à la Pointe-aux-Anglais, pour fêter le 25^e anniversaire de la naissance de Mlle Cordelia Dubreuil.

Au souper, une adresse chaleureuse lui fut présentée et ses amis intimes lui firent cadeau d'une jolie montre. Mlle Dubreuil qui ne s'attendait pas à cette démonstration, ne put répondre comme elle l'aurait désiré mais les quelques paroles qu'elle fit entendre témoignèrent de l'abondance de sa vive reconnaissance.

Pendant la soirée, les Mlles Hétu et M. Dépeças, E. E. D., de Montréal, déclamèrent de jolies poésies. Mlle Eva Hétu, dans sa déclamation "Pour les Pauvres" fut vivement applaudie.

ELOGES MERITES

A l'adresse de M. Jacques Vanpoucke

Les journaux américains nous arrivent avec plusieurs entrefilets louangeant M. Jacques Vanpoucke, le clarinettiste belge bien connu de nos amateurs de musique à Montréal. M. Vanpoucke forme maintenant partie de la bande de la marine, qui a comme chef le professeur Santelmann. M. Vanpoucke a été pendant plusieurs saisons le premier clarinettiste du Parc Sohmer. Des éloges lui sont donc adressés par le "Evening Star", le "Washington Post" et le "Times", particulièrement. Nous souhaitons à M. Vanpoucke tout le succès qu'il a le droit d'espérer de son talent et de ses capacités comme musicien de premier ordre.

L'EXPORTATION DU GRAIN

Une mine pour le Pacifique Canadien et le Boston & Maine

Winnipeg, Mann, 23.— Parmi les passagers qui sont arrivés ici, hier, de Montréal, étaient M. John Corbett, agent de fret étranger pour le C. P. R., et M. A. Fred Brown, le plus gros exportateur de grain de Boston. L'objet de leur visite à Winnipeg est d'avoir une entrevue avec les exportateurs de grain du Manitoba au sujet de l'exportation via Boston par les chemins de fer Pacifique Canadien et Boston & Maine. Le fret des grands lacs qui précéderait cet automne, donnera au Pacifique Canadien, l'opportunité de transporter une grande quantité des récoltes de cette saison aux ports de l'Atlantique, et des efforts tout particuliers seront faits par cette compagnie à cet effet.

MME PEROT LIBRE

Londres, 23.— Mme William Y. Perot, accusée d'avoir enlevé sa fille Gladys, de Baltimore, Ind., et pour qui des papiers d'extradition ont été envoyés des Etats-Unis, a été libérée en la cour de police de Bow street, hier et l'affaire se trouve ainsi terminée.

Exigez la marque Island City sur toute peinture que vous achetez c'est la garantie de bonne qualité.

CESARE BATAACCHI

Aurait été victime d'une erreur judiciaire

Il obtiendrait la révision de son procès après 20 ans d'incarcération

Rome, 23.—Sommes-nous en présence d'un erreur judiciaire ? Les circonstances qui entourent cette ténébreuse affaire remontent à plus de 24 ans.

Cesare Bataacchi était sous le coup d'une terrible accusation et pendant deux décades il a eu à souffrir cruellement dans un noir donjon.

En 1874, la ligue Internationale Italienne, qui comptait les anarchistes de ce temps-là, était dans toute sa splendeur et cette association avait le ténor par tout le pays.

La situation n'a fait que s'aggraver jusqu'en 1873 alors que Passanante essaya de tuer le roi Humbert. Cette tentative meurtrière fut suivie par tout de démonstrations de loyauté. Pendant une de ces importantes démonstrations qui avait lieu à Florence, quelqu'un lança une bombe au milieu de la foule. Le projectile fit explosion, tua quatre personnes et en blessa dix.

Qui avait bien pu commettre monstreux ? Telle fut l'exclamation que l'on entendait partout !

Personne autre que les membres de la ligue Internationale n'ont pu commettre ce méfait, telle est l'opinion que se forma la population aveuglée.

Tous ceux que l'on soupçonnait de faire partie de cette association furent arrêtés. Cinquante-quatre de ceux-ci furent retenus sur les juges. De ce nombre sept furent condamnés

et six de ceux-ci sont morts en prison ou ont été remis en liberté.

Quand Bataacchi a été arrêté, il a protesté hautement de son innocence devant ses juges.

Il a été prouvé que Bataacchi avait été arrêté à cause de ses opinions politiques, le jour précédant l'attentat de Passanante et qu'il avait été remis en liberté à une heure avant l'explosion de la bombe. Il avait passé cette heure dans une maison située dans la banlieue de Florence.

Mais tout fut inutile. Ses protestations d'innocence furent étouffées et il fut condamné au donjon pour la vie.

Pendant vingt ans, plusieurs personnes sont venues témoigner de l'innocence de Bataacchi.

Enfin, après ces longues années de captivité, un comité vient d'être formé, pour tâcher d'obtenir le pardon de l'accusé, ou tout au moins la révision de son procès. Ce comité se recrute parmi les membres de tous les partis politiques.

Le député Bruniardi a entrepris les démarches préliminaires nécessaires pour faire triompher la justice.

SINGES ACROBATES

Si vous voulez rire et constater que le plus fort acrobate du monde n'est pas un homme, allez voir travailler le singe acrobate de la troupe ALLEEN, au Parc Sohmer, cette semaine. Contorsions, dislocations, sauts périlleux sur trapèze volant et lissant bien loin en arrière tout ce qu'on a vu faire par des hommes acrobates, et le tout d'un comique achevé ayant l'air à se moquer et à défier les hommes d'en faire autant ; il s'applaudit lui-même et envoie des baisers aux dames, c'est très drôle. 151-2

POUGUES ST LEGER

guérit la dyspepsie et la gastralgie. (2)

LE CIGARE

CHAMBERLAIN

A 10cts

Est précisément ce que son nom indique

Fait de bon tabac.

Tout à fait fin de siècle.

On peut toujours s'y fier.

Essayez-le.



Les Brosses D'Eddy

Pour la Maison

Les Chevaux

Le Plancher

Et le Poêle

Sont maintenant sur le marché. Demandez-les à votre fournisseur. Elles sont faites selon un nouveau procédé et dureront plus longtemps que n'importe quel autre genre de brosses qui soit en vente.



Tables a Combinaisons de Boeckh

Peuvent servir à de nombreux usages : Toujours prêts à employer.

Combinaison instantanée et fermement fixée des deux côtés.

Patentée dans tous les pays.

Cet article de la plus grande utilité peut être employé de toutes les manières suivantes :

UNE TABLE,

UNE ETAGERE,

UNE BIBLIOTHEQUE,

UN PORTE CHAPEAU,

UN PORTE FLEURS,

UN BUFFET.

Avec cette table on marchand peut faire un bel étalage de presque toutes les lignes de marchandises dans toutes les parties de son établissement, en quelques instants. Ces tables sont d'une utilité particulière pour des FINS D'EXPOSITION.

Fabriquées par

Boeckh Bros. & Company,

80 Rue York,

TORONTO, ONTARIO.

Magasins de Tables : 88 Rue York,

Succursales à Montréal : 1 et 3 Rue Desbrosses.



EN GARDE!

Un mouvement dirigé contre notre langue

M. Hugh John Macdonald, le chef du parti tory au Manitoba, a dans le programme électoral qu'il vient de formuler, un article défranchissant tous les électeurs qui ne savent ni lire ni écrire l'anglais.

C'est plus grave qu'on ne veut bien le croire.

Il y a au Manitoba un grand nombre de nos compatriotes qui savent lire et écrire la langue anglaise, mais qui ne savent pas la langue française. Ce sont ces gens-là que le programme de M. Macdonald vise à défranchir.

Ce mouvement de Hugh John vise aussi les Doukhobors et les Galiciens qui, naturellement, ne connaissent pas la langue anglaise. La plupart, parmi les Galiciens, n'apprennent jamais à la lire ou à l'écrire, mais il est certain que d'hui à quelques années, la plupart des immigrants auront appris à parler l'une des deux langues officielles.

Ah! si l'on fallait défranchir dans la province de Québec, tous les électeurs qui ne savent ni lire ni écrire l'anglais, les trois quarts de nos compatriotes seraient privés du droit de voter.

Le "London Advertiser", organe libéral, combat avec raison cette nouvelle attitude de Hugh John Macdonald comme rétrograde et contraire à l'intérêt public. Elle ne fera que tendre à susciter de nouvelles querelles, à créer de nouveaux conflits, car nos compatriotes ne se laisseront certainement pas défranchir sans protester.

La presse conservatrice nous a longtemps représenté le fils de Sir John comme un bon allié; mais voit-elle maintenant qu'il se classe de lui-même au rang de nos ennemis déclarés.

Compatriotes du Manitoba, votre devoir est de voter contre le parti tory, dans la lutte qui s'engage chez vous.

LE PROGRES INDUSTRIEL

Nous avons dit, ces jours derniers, combien notre industrie nationale avait fait de grands progrès sous le gouvernement Laurier.

L'augmentation du salaire des ouvriers, dans plusieurs villes, l'agrandissement des usines, le développement général de l'activité et des forces industrielles ont été des résultats tangibles de la politique vigoureuse, éclairée, réfléchie, qui se poursuit à Ottawa depuis quelques années.

Nous avons cité les nombreux cas de prospérité que nous fournit la petite ville entreprenante de Brantford, l'augmentation de salaire de 10 pour cent qu'y ont reçus presque tous les ouvriers.

Voyons, aujourd'hui, ce qui se passe à Chatham, Ont. : Wm Gray & fils, manufacturiers de voitures, ont porté le nombre de leurs employés de 120 à 150 et, depuis plusieurs mois, les hommes travaillent jusqu'à dix heures du soir, tant il y a de l'ouvrage. Inutile de dire qu'ils reçoivent pour cela un supplément de salaire.

La "Chatham Manufacturing Coy." pour la première fois depuis de longues années, a donné de l'ouvrage à tous ses employés durant les douze mois écoulés. Naguère, il lui fallait souvent ne faire que des demi-journées et quelquefois suspendre ses travaux pendant plusieurs semaines. Aujourd'hui ses affaires sont très actives.

La Campbell Fanning Mill Coy a augmenté d'un cinquième le nombre de ses ouvriers et paie maintenant ses mécaniciens \$1.75 par jour. L'année écoulée a été la meilleure pour cette manufacture depuis 31 ans. Il y a quelques années, elle manquait quelquefois d'ouvrage et souvent ses ouvriers ne faisaient que des demi-journées. Aujourd'hui, elle emploie 313 hommes qui ont de l'ouvrage tout le temps.

Les moulins de T. F. Taylor & Cie sont en opération jour et nuit, de ce temps-ci, tant les commandes sont nombreuses.

A Paris, Ont., toutes les manufactures sont très actives.

La Penman Manufacturing Coy travaille jour et nuit, ce qu'on n'y a pas vu depuis quinze ans.

A Montréal et dans notre province, l'industrie et les ouvriers se sentent aussi de temps meilleurs. Par exemple, les plâtriers ont aujourd'hui 25 centins de l'heure au lieu de 20; les tailleurs de pierre \$2.75 par jour au lieu de \$2.

Vous rappelez-vous que les torys prédisaient la ruine des manufactures et la misère des ouvriers si les libéraux s'emparaient du pouvoir.

Or, jamais manufactures et ouvriers n'ont fait de meilleures affaires que sous le régime Laurier.

Si la politique de nos amis d'Ottawa avait été mauvaise et contraire aux intérêts nationaux, croyez bien que les affaires auraient périéclité au lieu de se développer.

LAURIER DANS L'ONTARIO

Le "Globe" annonce que sir Wilfrid Laurier ira faire, dans le cours de l'automne, une tournée politique à travers l'Ontario, en compagnie de quelques-uns de ses collègues. Notre confrère voudrait voir le premier ministre accompagné particulièrement de l'hon. M. Fielding et de l'hon. Blair que les Ontariens ne connaissent pas suffisamment.

Nous n'avons aucun doute que M. Laurier et ses collègues seront reçus avec enthousiasme par le peuple de la province voisine, car jamais hommes publics n'ont travaillé plus et mieux pour faire grandir et prospérer notre beau pays.

La politique nouvelle inaugurée en 1896 a donné un élan admirable au Canada. Son commerce a grossi de 80 millions, sa population a augmenté considérablement, ses campagnes font de meilleures affaires, son industrie se porte mieux que jamais.

L'Ontario a largement bénéficié des temps meilleurs et des résultats de la politique progressive du ministère Laurier.

Nous émettons compatriote est hautement admiré dans la province de sir Richard; le "Globe" nous dit qu'il est autant l'enfant gâté d'Ontario que de Québec.

Nous comprenons ces bons sentiments chez nos voisins, car M. Laurier personnifie l'honneur même; il a apporté à la direction des affaires publiques une droiture, une sincérité, un patriotisme qui s'accusent en tout et partout et l'intégrité a présidé à tous les actes de son administration.

LA QUESTION DU TRANSVAAL

On verra par nos dépêches que M. Cecil Rhodes a déclaré hier, au Parlement de la Colonie du Cap, que le Transvaal était destiné à devenir un pays de langue anglaise.

Cette déclaration explique assurément les résistances des Boers et met toute la question transvaalienne sous un nouveau jour.

Nous reproduisons, dans une autre colonne, un article du "Journal des Débats", dont nous lui laissons toute la responsabilité, cherchant à justifier par des faits et des dates la défiance des Boers contre l'Angleterre.

On lira ces différentes choses avec intérêt et dans le but de se renseigner.

LES TORYS ET LE PONT DE QUEBEC

Le parti tory ne peut digérer le subsides d'un million au pont de Québec. Le "Mail & Empire" et plusieurs journaux fanatiques d'Ontario ont manifesté à ce sujet leurs sentiments d'hostilité et voici que, maintenant, le "Telegram", de Winnipeg, emboîte le pas.

"Et les cultivateurs de Manitoba auront à mettre la main dans leur bourse et à payer pour cette extravagance. On leur demande cela après que M. Tarte a traité de leur bourse des centaines de milliers de piastres pour les améliorations du havre de Montréal."

Les gens de Manitoba aimeraient aller jusqu'à quel point le représentant de Manitoba, dans le cabinet a participé à cet achat d'un million de piastres pour acheter Québec. Comme membre du gouvernement, sans doute, il en est responsable, quelle que soit son opinion personnelle; mais ce serait quelque chose à nos crédits si son organe pouvait nous assurer qu'il n'a consenti que sous proteste à ce job énorme."

Electeurs du district de Québec, ajoutez à cela les discours de Sir Charles Tupper et de quelques-uns de ses amis aux Communes et dites-vous si vous pouvez compter sur les sympathies et l'appui du parti tory.

BULLETIN

M. C. A. Gauvreau, député de Témiscouata, a adressé la parole, dimanche, aux électeurs de St-Paul la Croix pour leur rendre compte de son mandat.

C'est demain soir qu'a lieu la grande assemblée libérale de Toronto. Sir Richard Cartwright et M. Bertram adresseront la parole.

Il est probable que Sir Wilfrid Laurier viendra adresser la parole dans le district de Montréal, vers la mi-septembre.

On se rappelle que Farr, le sous-officier-rapporteur de Goderich, à la récente élection de Huron-Ouest, avait accusé M. McPherson, avocat, d'avoir suborné deux témoins.

Cette accusation vient d'être contredite sous serment par les deux témoins, M. Nelson et M. Marshall, désignés par Farr.

Du "Lyon Républicain" : Ironie du hasard.

M. Carl Hendrik Kruger, neveu du président de la République sud-africaine, vient d'obtenir son diplôme de médecin-chirurgien à la Faculté d'Edimbourg.

Juste au moment où les Anglais se préparent à "charcuter" nos pays."

Nous avons annoncé que 1500 demandes de certificats d'instituteurs et d'institutrices avaient été soumises au Conseil de l'Instruction publique.

A ce sujet, l'"Ouest Canadien", d'Edmonton, dit ce qui suit : "Nous nous surprenons à désirer que quelques-uns de ces instituteurs dirigent leurs pas de ce côté. Dans la province de Québec, ils trouveront difficilement un emploi lucratif, mais au Nord-Ouest nous connaissons des

districts scolaires qui seront heureux de les avoir et de les rémunérer largement."

A lire les journaux de Londres, on dirait qu'il n'existe, à l'heure actuelle dans l'univers entier aucun événement digne de l'attention du peuple anglais en dehors de l'affaire Dreyfus.

L'affaire du Transvaal semble n'avoir jamais existé pas plus que le voyage en Russie de M. Delcassé auquel on donne dans le monde diplomatique des motifs tout différents de ceux imaginés par M. Blowitz.

Naturellement, tous les journaux de Londres prédisent l'acquiescement de Dreyfus. Aussi, il est très curieux de noter que ce n'est pas sur la justice de sa cause qu'ils basent leurs convictions.

Il se contentent de dire et de croire que le conseil de guerre de l'Allemagne acquiescera par ordre.

De M. G. A. Nantel, dans le "Monde Canadien" :

"Nous avons reçu une lettre de M. G. Langlois, de 'La Patrie', sur la colonisation, à laquelle beaucoup de nos collègues ont déjà répondu."

Nous ne pouvons nous acquiescer de ce fait, aujourd'hui; l'espace nous le défait. Nous le ferons la semaine prochaine.

Nous ne pouvons que féliciter notre confrère de son zèle patriotique et lui souhaiter de ne trouver que des bons vouloir, comme le nôtre, en cette grave et essentielle affaire de la colonisation."

Les efforts de M. Jaurès, l'ancien député du Tarn, pour reconstituer ou si l'on veut pour constituer l'Union des socialistes français, ne paraissent pas près d'aboutir. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire une note communiquée aux journaux socialistes de Paris qui rend compte d'une réunion du comité d'entente. Sans doute, tous les groupes demeurent d'accord sur les grandes lignes du programme; mais, notamment, restent fidèles à l'idée du socialisme international.

C'est à Paris que doivent se réunir l'an prochain, en un vaste congrès, les socialistes de tous les pays. Le comité d'entente a nommé une commission chargée de rédiger la circulaire de convocation du congrès. Sur ce point, il n'y avait pas de difficulté.

Mais l'accord n'a pas été aussi aisé à établir lorsqu'il s'est agi d'organiser le congrès national qui doit mener fin au conflit survenu entre MM. Jaurès et Viviani d'une part, MM. Jules Guesde et Vaillant de l'autre, sur le cas de M. Millerand, devenu ministre du commerce et collègue du général de Galliffet.

Les deux factions sont à couteaux tirés.

L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

Du "Journal des Débats" :

"Si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire des Boers, on s'explique la défiance qu'ils gardent envers l'Angleterre. Cette dernière a semblé ne jamais vouloir laisser les territoires conquis par eux sur les indigènes que s'ils paraissent n'avoir aucune valeur. En 1848, elle les poursuit dans l'Etat d'Orange, qu'ils ont fondé pour échapper à son joug, et, en 1854, elle leur rend l'indépendance parce qu'elle estime que ce plateau de maigres pâturages ne vaut pas ce qu'elle a gardé et son administration."

Mais on découvre les terribles diamantifères de Kimberley, et aussitôt elle s'avise qu'ils doivent lui appartenir plutôt qu'à l'Etat d'Orange. En 1854, elle a reconnu l'indépendance du Transvaal; mais, en 1877, elle juge de sa politique d'annexer ce pays, et elle le fait sans forme de procès. En 1881, devant l'hostilité des Boers qui l'ont conquis sur les Matabélés elle lui rend la liberté. Elle la confirme en 1884. Mais, depuis qu'on a découvert de l'or sous la terre aride du Veldt, depuis qu'une grande communauté industrielle s'est développée dans ce qui était naguère le désert, l'Angleterre se repent de n'avoir pas fait un effort de plus pour vaincre la résistance des "trochouers" hollandais. Et c'est alors le raid de Jameson, dont l'échec est resté comme un fâcheux souvenir pour l'empire, et dont l'autour est reçu comme un héros par l'Angleterre; c'est cette singulière enquête de Westminster sur le raid, que l'on fait tourner court chaque fois qu'on commence à voir apparaître des complications importantes. C'est enfin Jameson retournant dans l'Afrique du Sud et présentant de la politique britannique dans cette partie du monde. Tout cela explique largement les défiances des Boers dont la courte histoire n'est qu'une lutte, à peine interrompue, contre les entreprises, ouvertes ou non, de l'Angleterre."

LE ROMAN DU TSAREWITCH

La "Gazette de Francfort" publie une correspondance de Saint-Petersbourg qui défraye les conversations des cercles diplomatiques et mondains de Berlin.

L'auteur anonyme de cette correspondance affirme que le défunt Tsarewitch était marié et père de famille. "C'est là, dit-il, un secret qui court les rues à Saint-Petersbourg et à Copenhague. Lorsque le Tsarewitch dit, par suite de l'état de sa santé, se retirer à Abisko-Tunna, il y fit la connaissance d'une jeune fille descendant d'une famille royale du Caucase, mais qui occupait la situation modeste de télégraphiste. Il s'en montra fort épris et la demanda en mariage. Le tsar Alexandre III, qui vivait alors encore, ne fit point obstacle au désir de son fils. "On n'a pas le droit, dit-il, d'un moment." Il obtint seulement la jeune princesse que le mariage aurait lieu morganatiquement et resterait secret.

Par un contraste bizarre, tandis que le Tsar actuel n'a que trois fils, le Tsarewitch, lui, en avait trois garçons, qui sont tous vivants. La question qui se pose, à l'heure actuelle, est, en conséquence, de savoir si l'empereur Nicolas II reconnaîtra ses nouveaux enfants légitimes et leur accordera, suivant l'usage, le titre de comte.

L'AFFAIRE DREYFUS

Une accusation formelle de trahison

Graves propos tenus par des officiers allemands devant un Français

Le "Nouveliste de Lyon", vient de publier la note suivante qui a créé une certaine sensation :

"Ainsi qu'on a pu le voir dans les citations, un témoin lyonnais a été cité au procès de Rennes, en vertu du pouvoir discrétionnaire du président du conseil de guerre. Ce témoin est M. David Villon, boyaudier, chemin de l'Abattoir, à Villefranche."

Nous savions depuis quelque temps déjà que M. Villon, un négociant honnêtement connu à Lyon, homme d'un caractère droit, esprit calme et réfléchi, avait demandé à être entendu au procès Dreyfus. Il avait écrit dans ce but à M. Mazeau, président de la Cour de cassation, et au colonel Jouaust, président du conseil de guerre.

Les faits très graves dont M. Villon va déposer devant le conseil de guerre de Rennes remontent à février 1894, c'est-à-dire à une époque bien antérieure à l'arrestation de Dreyfus.

A cette époque, M. Villon s'était rendu à Berlin pour ses affaires commerciales. Il était descendu au Central Hôtel de la capitale allemande, et c'est là qu'il surprit une suggestive conversation entre deux officiers allemands, conversation qu'il rapporta fidèlement devant le conseil de guerre, car elle est restée profondément gravée dans sa mémoire.

M. Villon prend son repas du soir dans la salle de restaurant de l'hôtel, une grande salle divisée en deux parties par des tentures relevées au centre pour laisser un passage libre. Le négociant lyonnais se trouvait seul à une table près de la tenture, quand il vit arriver deux officiers allemands, uniformes, un général et un colonel, qui s'installèrent à une table placée de l'autre côté de la tenture.

Les officiers se mirent à converser en allemand; mais bientôt, pour ne pas être compris des autres consommateurs, ils firent usage de la langue française.

M. Villon, qui était seul, ne pouvait

manquer d'entendre ce qui se disait à côté de lui. Il assista à toute la conversation, qui était des plus intéressantes.

Un des officiers racontait à son collègue qu'on avait reçu récemment des communications importantes de Dreyfus sur les modifications apportées à la mobilisation des armées françaises.

C'est tout de même fort, dit l'un des interlocuteurs, d'avoir trouvé au ministère de la guerre un officier français pour trahir son pays. Ce Dreyfus est un misérable, mais il nous rend de très grands services.

Il n'y a qu'un juif capable de faire une aussi maladroite besogne, ajouta l'autre officier.

La conversation se poursuivit ainsi quelques instants en français et à plusieurs reprises, le nom de Dreyfus vint sur les lèvres des officiers allemands.

M. Villon avait été vivement intrigué par les révélations qu'il venait d'entendre si fortuitement. Aussi restèrent-elles gravées dans sa mémoire. Et ne fut-il nullement surpris quand il apprit huit mois plus tard l'arrestation de Dreyfus.

Dreyfus fut condamné et le silence se fit sur son nom. On sait comment, il y a deux ans déjà, la juerie cosmopolite entreprit de le réhabiliter.

M. Villon hésita longtemps, car c'est un homme qui aime le calme. Cependant, devant l'audace des juifs et des sans-patrie, il estima que sa conscience lui faisait un devoir de ne plus se taire. Il s'ouvrit d'abord à quelques honorables personnes de Lyon, connues et estimées de tous, qui lui donnèrent le conseil d'écrire à M. Mazeau et à M. le colonel Jouaust.

Et voilà comment M. Villon, par devoir de conscience, se trouve être un des témoins du procès de Rennes. C'est, nous le répétons, un homme des plus estimables, de jugement sûr et de caractère loyal.

LA COLONISATION

Réponses de M. Dessaulles, député de St Hyacinthe, de M. Talbot, député de Témiscouata et de M. L. P. Pelletier, député de Dorchester

St-Hyacinthe 19 août 1899. Monsieur Godfrey Langlois, Rédacteur en chef de la "Patrie", Montréal.

Cher Monsieur,

Il ne m'a pas été possible de répondre plus tôt à votre circulaire du 7 août courant, au sujet de la création d'une taxe spéciale de colonisation.

Je ne suis pas prêt à donner une opinion formelle sur la question. L'imposition de toute taxe qui affecte directement les propriétés, présente de sérieuses difficultés. Si pour coloniser les parties non défrichées du pays, vous augmentez trop les charges des régions déjà peuplées, le progrès accompli d'une part aura peut-être pour contre-partie, un mal sérieux, causé à ceux qui seront appelés à payer le nouvel impôt. Comme la taxe proposée devra surtout retomber sur les classes agricoles, il serait juste d'examiner soigneusement si ses fardeaux ne sont pas déjà trop lourds. Une taxe spéciale est-elle bien le seul moyen de se procurer les ressources nécessaires à la colonisation, œuvre sur l'importance de laquelle tout le monde est d'accord. Je fais ces objections sous toutes réserves, et je n'ai pas le loisir de donner à la question l'attention qu'elle mérite.

Veuillez me croire, Cher Monsieur, Votre bien dévoué, G. C. DESSAULLES, M.P.P.

Cacouna, 20 août 1899.

Monsieur Godfrey Langlois, rédacteur en chef, "La Patrie", Montréal.

Cher monsieur,

Mes nombreuses occupations m'ont empêché de répondre avant aujourd'hui à votre lettre du 17 courant, relative à la taxe spéciale de colonisation que M. L. O. David propose d'établir pour aider au développement de nos régions à coloniser.

En réponse à cette lettre, je dois vous dire que je suis l'un des rares cultivateurs qui font partie de l'Assemblée législative de la province de Québec, et que, comme à la masse de nos cultivateurs, les taxes en général, et surtout celles à être imposées sur les propriétés foncières de la province, me répugnent souverainement; néanmoins, je suis de l'opinion de la majorité des députés de notre législature provinciale, sans distinction de partis, de M. L. O. David, et de tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre nationale de la colonisation; le subsaie destiné à la colonisation est actuellement insuffisant, et il faut nécessairement qu'il soit augmenté; mais, dans mon humble opinion, la taxe pesant sur les propriétés foncières de cette province, ne doit être établie qu'en dernier lieu et s'il n'y a aucun autre moyen d'augmenter ce subsaie.

La proposition de M. L. O. David, inspirée par le plus pur patriotisme qui désire faire de la province de Québec une province grande et forte, capable de tenir le rang qui lui appartient de droit dans la puissance du Canada, mérite d'être étudiée sérieusement; mais, avant de se lancer à toute vapeur dans la colonisation à outrance, le crois, avec beaucoup d'autres personnes, qu'il serait bon d'améliorer tout le système sur lequel repose la colonisation telle qu'aujourd'hui faite, ainsi, nous avons un ministre de la colonisation qui ne peut fournir un seul lot aux colons, ni les protéger contre les exactions de certains marchands de bois qui découragent la colonisation en faisant la loi dure aux colons qui ont eu le malheur de prendre des lots faisant partie des limites à bois de ces marchands. Commençons par améliorer ce système et nous travaillerons ensuite à trouver les voies et moyens pour augmen-

ter notablement le subsaie affecté à la colonisation. Votre dévoué serviteur, F. A. TALBOT, Québec, 21 août 1899.

M. G. Langlois, la "Patrie", Montréal.

Cher monsieur,

Ayant été absent depuis assez longtemps, je n'ai pas eu l'occasion de voir dans les journaux du temps le projet de M. David et il m'est en ce moment impossible de vous dire ce que j'en pense pour le moment.

Comme ce projet sera probablement soumis à la législature sous une forme ou sous une autre, je l'étudierai de mon mieux lors de la prochaine session.

Votre bien dévoué, LOUIS P. PELLETIER.

COQUELIN ET LA COMEDIE FRANCAISE

De l'"Evénement" de Paris : M. Coquelin aîné vient de recevoir signification de la délibération du comité de la Comédie-Française statuée sur sa demande de sursis. Nous ne reviendrons pas sur l'objet de la question, il fut et sera surabondamment expliqué. Nous voulons seulement établir la vérité sur un incident désormais légendaire dans les annales du théâtre. On a dit que le comité de la rue de Richelieu, accédant au désir exprimé par M. Coquelin aîné, lui avait rendu sa liberté pleine et entière en lui restituant les cent mille francs déposés par lui à titre de garantie il y a deux ans.

Ceci est exact. Mais ce qu'on n'a pas dit et ce qu'il faut dire, c'est comment le comité a rendu les cent mille francs. Or, c'est là qu'est tout l'intérêt de la question. M. Coquelin et les comédiens du Théâtre-Français que pour le public, lequel pourrait croire qu'après les seize mois de sursis demandés le grand comique réapparaîtra sur la scène de la Comédie.

Et bien, disons-le tout de suite, M. Coquelin aîné ne rentrera plus jamais rue Richelieu. En lui rendant sa liberté, les sociétaires du comité lui ont signifié son congé définitif. Donc, à moins plus nous ne verrons Mascarielle, Crispin, Annibal, Gringoire sous les traits de M. Coquelin aîné; la Comédie entend se passer de lui et réaliser quand même de jolis bénéfices.

Certes il y a là pour l'amour-propre de M. Coquelin un incontestable désagrément, surtout si on songe que la délibération du comité contient en propres termes la phrase suivante : "Le comité de la Comédie-Française, considérant que, malgré les services jadis rendus à la Maison par M. Coquelin aîné, celui-ci, par sa conduite et ses agissements vis-à-vis de la Comédie, s'est fermé à tous jamais les portes de la Maison, etc., etc."

"Par ces motifs, le comité rend toute sa liberté à M. Coquelin, lui abandonne les cent mille francs qu'il était en droit de lui restituer et décide que les intérêts de cette somme lui seront payés en plus, du jour où les cent mille francs ont été versés par M. Coquelin au jour où il en aura donné reçu au caissier de la Maison."

Décidément, ces Messieurs du comité ont de l'allure.

Quant à M. Coquelin, il aura beaucoup d'argent et les applaudissements du public de la Porte Saint-Martin. C'est une gentille compensation.

JULES RATEAU.

MAISONS D'EDUCATION

College St-Laurent

Cours classique et commercial.

La rentrée des élèves aura lieu le 5 septembre prochain.

La rentrée est fixée au 5 septembre.

M. A. McGARRY, Supérieur

144-13

Dirigé par les Frères Maristes à St-Vincent de Paul, P. Q.

144-13

Établissement situé à 12 milles de Montréal, fondé en 1859 et restauré en 1891 par les soins de l'hon. sénateur Bellet.

Situation agréable, communications faciles, enseignement pratique, éducation physique, etc.

Enseignement du français, de l'anglais, du commerce, des sciences, de la musique, etc., etc.

CONDITIONS Pension, par mois, \$3.00. Blanchissage, par mois, \$2.50. Piano, Violon, etc., \$1.50. La rentrée aura lieu le 4 septembre. Pour prospectus et renseignements s'adresser au R. F. DIRECTEUR, St-Vincent-de-Paul, P. Q.

144-13

COLLEGE ST. MARGARET

TORONTO

Maison de pension et école du jour de haute classe pour jeunes filles dans le plus beau quartier des résidences à Toronto.

Avantages exceptionnels pour la musique et l'art.

Pour prospectus et détails complets, s'adresser à Mme GEORGE DICKSON, 137-139-7e rue, Principale.

COLLEGE NOTRE-DAME DES NEIGES

Pour les enfants de 5 à 12 ans.

Cette institution dirigée par les Religieuses de St-Croix occupe, sur le versant ouest de la Montagne, un site incomparable sous tous les rapports.

Des Religieuses attachées à l'institution et aux enfants confient la partie la plus intéressante de notre troupeau à nos sœurs, qui ont une instruction religieuse maternelle de la tâche qui leur est dévolue.

Les deux langues sont enseignées à tous les enfants avec un égal soin. La grammairie, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, le dessin, la musique, la base d'un enseignement rendu aussi agréable que faire se peut par des récréations appropriées à leur âge.

CONDITIONS D'ADMISSION Pension et enseignement, par mois, \$10.00. Lit complet, par mois, 1.00. Blanchissage et entretien, par mois, 1.00. Modage, par mois, 1.00. Abonnement au modélin, pour l'année, 2.00.

Pour plus amples informations, s'adresser au R. Père B. LeCavalier, C.S.C. Supérieur.

La rentrée est fixée au 1er septembre. 3 août 124-1 m

Pension pour Jeunes Filles complétant leur éducation

On reçoit les élèves qui veulent obtenir leurs diplômes pour la musique, la mode, etc., et on leur procure tout le confort du chez soi. On donne toute facilité d'assister aux concerts, etc.

On peut acquiescer la pratique complète de l'allemand, car cette langue est celle de "La Pension".

MADEMOISELLE HOFMANN, 137-139-7e rue, 65 Homewood Ave., Toronto.

IN

Courrier de Québec

IMPORTANT CONTRAT POUR LA COMPAGNIE CANADIENNE DE LUMIERE ELECTRIQUE. — ATTENTAT CRIMINEL SUR M. REAL HUOT A CHARLESBOURG. — LE SÉNATEUR PRICE MOURANT. — POUR LE KLONDYKE. — PLUS QUE CENTENAIRE. — SIR WILFRID LAURIER A QUÉBEC. — M. PACAUD SÉRIAT CANDIDAT A LOTBINIÈRE. — LE MAIRE DE CHICAGO, ETC., ETC.

(De notre correspondant particulier)

Québec, 23. — La Compagnie Canadienne de lumière électrique de Québec, (Canadian Electric Light Company) vient de passer un contrat très important avec le gérant pour le Canada de l'Engineering Contract Company de New-York. M. Henry F. Duck, de Toronto, l'Engineering Contract Company de New-York, est chargé par ce contrat de la construction d'une immense digue en béton, d'une élue, ainsi que fondations d'une batarde pour les machines, de murs d'appui pour les conduites d'eau. Les contrats pour la construction de la batarde du pouvoir-moteur, pour les machines hydrauliques et électriques et la ligne de transmission vont être donnés dans quelques jours, et on assure maintenant que la compagnie sera en état de disposer d'énergie électrique ou de force motrice au moyen de l'électricité dans quatre plus de huit mois.

C'est une entreprise des plus considérables, et qui entraîne d'énormes déboursés, mais les profits que l'on est sûr d'en tirer sont tels que les actionnaires n'ont certainement qu'à se féliciter d'avoir eu le bon esprit de s'assurer des parts dans la capitalisation de cette compagnie.

Les directeurs ont l'intention bien arrêtée de ne faire l'acquisition que des machines les plus améliorées, et ils ont le soin d'exiger des entrepreneurs les plus strictes garanties, non seulement quant à l'efficacité des machines, mais quant à la sûreté de la digue qui sera construite, d'après les meilleures données de la mécanique et du génie civil.

Les ingénieurs qui ont la surveillance des travaux sont messieurs T. Pringle & Fils, Montréal, qui ont leurs bureaux dans l'Imperial Building.

M. Real Huot, qui a fait l'acquisition de l'ancien domaine de Gaspard Huot, sur le chemin de Charlesbourg, a failli être victime d'un lâche assassin lundi soir. Il s'était couché pour la nuit, dans une chambre de la maison, lorsqu'il a été éveillé tout à coup par un énorme caillou d'une pesanteur de près de cinq livres qui est venu tomber à quelques centimètres de son lit, en lui effleurant la tête. Le caillou qui avait été lancé de dehors, avait passé à travers une persienne en mettant en pièces quatre lattes, ainsi qu'à travers un des carreaux de la fenêtre.

M. Huot, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, avait sur le seuil de sa porte, et il a cru voir disparaître un bicycliste dans l'ombre avec une vitesse vertigineuse. M. Huot ne se connaît pas d'ennemis dans Charlesbourg, mais il s'en connaît ailleurs et les soupçons fortement d'avoir été pour quelque chose dans ce crime attentat. Il paraît que c'est la deuxième tentative de même nature dont il est victime. La personne qui a lancé à travers la fenêtre de cette chambre cet énorme caillou, savait évidemment qu'il y était couché, et il en est très peu qui connaissent ses habitudes, à ce sujet. Il est allé porter une plainte au magistrat, en outre de police, et nos détectives ont été chargés de se mettre à la recherche des délinquants.

On ne savait trop ce penser du sénateur Price, lundi soir, on en était

même à se demander s'il passerait la nuit, son état ne s'est pas amélioré depuis, et on s'attend à sa mort d'un moment à l'autre.

M. Bertie Blair, de Chicoutimi, qui était venu passer quelques semaines au milieu des siens, après avoir passé plus de trois ans au Yukon, est reparti pour le Klondyke. M. Blair exploite d'excellents lots miniers conjointement avec M. Baptist, de Trois-Rivières et messieurs Holliday et Miller, de Québec, et il prétend qu'après avoir été plus de trois ans sans succès à la recherche de la toison d'or, ils sont maintenant sûrs d'atteindre le but de leur légitime ambition : la fortune.

— Le riche trophée que M. John Hamilton a eu la générosité d'offrir pour un concours entre "Golfers", à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Québec Golf Club, a été d'un pied de haut. C'est une "loving cup", solide, en chêne, montée en argent massif.

Entre les trois ans de la coupe il y a trois médailles. L'un porte l'inscription des armes du club. Un autre est réservé pour l'inscription du nom de l'heureux concurrent qui l'aura gagné, avec le millésime 1874-1894; on remarque sur le troisième une gravure représentant un groupe de golfers, et à l'arrière-plan les tours Martello. La partie qui doit être jouée du sort de ce trophée doit être jouée prochainement, mais la date n'en est pas encore fixée.

— On a inhumé dans St-Basile de Portneuf un nommé William Gaffney, qui avait plus de 110 ans lors de son décès. Il était natif d'Irlande. Il avait émigré avec sa femme et ses enfants en 1829.

— Sir Wilfrid Laurier, accompagné de son frère Henri, et de son secrétaire particulier, M. Rodolphe Boudreau, est arrivé à Québec hier et est "descendu" au Frontenac.

— On presse M. Ernest Pacaud, rédacteur du "Soleil", d'accepter la candidature du parti libéral dans la comté de Lotbinière, en remplacement du Dr Rinfret, qui vient d'être appelé à succéder à Sir R. LeMoine comme percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec.

Le maire de Chicago, l'hon. Carter H. Harrison, est arrivé à Québec, hier après-midi, et s'est remis en route hier soir par le chemin de fer du Lac St-Jean pour se rendre aux quartiers du Club de pêche Tourville. Il est accompagné de son frère, M. Preston Harrison, ainsi que de M. Graham H. Harris, président de la commission scolaire de Chicago. Le maire Harrison n'est âgé que de 35 ans, et cependant il en est à son deuxième terme comme premier magistrat de la deuxième ville en importance et en population dans l'Union. C'est le fils de Carter Harrison qui était maire de Chicago en 1893, et qu'un maniaque est allé lâchement assassiner à sa résidence, pendant le "World's Fair".

— Pour donner une idée de l'importance de la commission scolaire de la Reine des Lacs, ou de la Windy City, comme on appelle Chicago, chez nos voisins, il suffit de dire que cette commission, dont M. Graham H. Harris est actuellement le président, dispose d'un budget annuel de huit millions de piastres.

NOUVELLES D'OTTAWA

M. Charles Taché assistant surintendant des travaux télégraphiques à Dawson

SE SERAIT NOYÉ ACCIDENTELLEMENT

Une ère de prospérité sans précédent

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 23. — Il n'y a pas à se le dissimuler, le pays traverse en ce moment une ère de prospérité. Personne ne se plaint. L'argent circule et le travail ne manque pas. Il est assez difficile ces jours-ci de se procurer des hommes à Ottawa. Des commerçants de bois faisant chahuter aux rivières du Maine et du Nouveau Brunswick avant-hier à un hôtel de notre ville de leur envoyer 300 bûches de bois, mais 250 seulement ont pu être engagés et avec beaucoup de difficultés.

La corporation emploie actuellement de nombreuses équipes d'hommes aux travaux des égouts et du pavage des rues.

— Les membres de l'Institut Canadien ont l'intention de donner, dans le cours de l'hiver, une série de conférences et de représentations.

— M. Warren Y. Soper, de la compagnie électrique d'Ottawa, est un des principaux directeurs de la nouvelle compagnie qui vient de se former à Toronto, pour la construction de voitures automobiles et de bicyclettes. Le capital de cette compagnie est de \$6,000,000 et les directeurs sont M. Soper, l'hon. Geo. A. Cox, l'hon. Lyman M. James, W. E. H. Massey, E. B. Hyckman et D. R. Thomas.

— M. C. W. Morrison, de Brooklyn, N. Y., est à Ottawa en pourparlers avec MM. Gilmour et Huggins pour l'achat d'une limite d'épave de 3,000 milles de long, située dans la Gaspésie.

— M. Morrison est le représentant d'une immense fabrique de pulpe à New-York et il a l'intention d'ouvrir des scieries près d'Ottawa. Il a déjà examiné les différents pouvoirs hydrauliques des environs et retournera à New-York dans quelques jours pour soumettre à sa compagnie les conditions qui lui ont été posées.

— Le Dr J. A. MacCabe, L. L. D., va célébrer le vingt-cinquième anniversaire de son entrée comme Principal à l'Ecole Normale, au mois de septembre, l'année prochaine. Une grande démonstration aura lieu pour la circonstance et tous les anciens élèves seront invités à y assister.

— L'eau a baissé de quatre pieds dans la rivière Gatineau depuis deux semaines.

— MM. Alfred Currier, Olivier Brisebois, Alex. Bellenger et Jos. Bédard, quatre jeunes gens d'Ottawa, sont partis avant-hier, pour Winnipeg et le lac Supérieur où ils ont obtenu des positions lucratives.

— M. John C. Chamberlain, de Honolulu, dans nos murs, en visite chez des amis. Il est le beau-frère de M. W. H. Kerr, de la maison J. M. Gardiner & Fils, commerçant en gros. M. Chamberlain est à Honolulu depuis trois ans et est d'opinion que le Canada est encore le meilleur pays du monde. Il va probablement demeurer à Ottawa et faire des arrangements pour y ramener sa famille.

— Une dépêche reçue hier après-midi à quatre heures, annonçait que M. Charles Taché, l'assistant surintendant des travaux télégraphiques à Dawson, s'était noyé accidentellement.

M. Taché faisait partie de l'expédition envoyée par le gouvernement au mois de mai dernier pour construire une ligne télégraphique entre Bennett et Dawson. La dépêche reçue hier a été envoyée par M. Gordon Smith et est datée de Victoria. Il n'y a pas de détails.

— M. Archie Pellen, rue Somerset, a tué lundi soir, sur la rue Sparks un serpent mesurant deux pieds six pouces.

— Une charge de bois est tombée sur un jeune garçon du nom de Brednaill, rue Preston, et lui a fracturé une jambe.

— M. Ed. Bourque, parti d'il y a dix-huit ans, est arrivé de Buffalo pour visiter sa famille. M. Bourque a prospéré l'autre côté de la ligne et est maintenant directeur de la Buffalo Canning Co.

— Dolphus Rock, de Roquemore, dont le propriétaire a été récemment inondé, poursuit la corporation d'Ottawa en réclamation de \$1,500.

— M. John Cossell, depuis plusieurs années électricien pour la compagnie télégraphique du Pacifique, a démissionné. M. Cossell portera jeudi pour Regina où il s'est établi avec sa famille. Il s'occupera d'agriculture.

— Il est probable que la banque des Marchands de Halifax ouvrira une succursale dans notre ville, vendredi de cette semaine. M. T. E. Kenny, président de cette institution financière, est allé à Montréal hier pour conférer avec les directeurs de la banque Jacques-Cartier et faire des arrangements nécessaires pour le transport.

— Les travaux de l'Inquidat sont à peu près complétés à Hurlburg et les habitants auront de l'eau avant une quinzaine de jours.

— Sa Grandeur Mgr Duhamel est parti aujourd'hui pour Mulgrave où il fera sa visite pastorale.

— Le comité d'organisation nommé à une assemblée des jeunes Canadiens français de la ville jeudi dernier pour former une garde militaire, s'est réuni lundi soir à la salle St-Joseph et a décidé de nommer la nouvelle organisation "La Garde indépendante Champlain d'Ottawa".

— Ne seront admis dans les rangs que les jeunes gens de 18 à 35 ans et qui mesureront 5 pieds 5 pouces de taille.

— A une autre assemblée, les arrangements seront faits pour l'achat des costumes et l'engagement d'un instructeur compétent pour les exercices.

— Une demi-douzaine de lézards trouvés sur le rivage de la rivière Gatineau sont en exhibition dans une vitrine de la rue Sparks.

— L'on parle de plus en plus du projet d'ouvrir une manufacture de pulpe et de papier à Chelmsford. M. C. W. Morrison, représentant d'une mai-

son importante de New-York, est dans nos murs pour choisir un terrain propice.

— Joseph Lapointe, rue Bolton, a été condamné à deux semaines de prison pour vol de \$10 au laitier Thos Short, New-Edinburgh.

— Nap. Rivet, rue Nelson, a été condamné à deux mois de prison pour vol de marchandises chez Bate & Cie. Rivet est un ancien récidiviste.

NOTES MARITIMES

Nouveau record de vitesse établi par le New-England

Le Cambroman n'a pas touché

Le steamer New-England de la ligne Dominion, a établi récemment un nouveau record. Il a fait le trajet de Boston à New-York en 6 heures et 40 minutes. Une journée, il a fait 440 milles.

LES DÉSASTRES DE JUILLET. Les pertes du mois de juillet sont les suivantes :

Vaisseaux à voiles	Tonnage	Pertes de vie
Steamer	33 3,358	51
MATELOTS ANGLAIS ET ÉTRANGERS	10 7,302	...

Pendant que le nombre de matelots anglais tombait de 175,549 en 1897 à 174,980 l'an dernier, le nombre des matelots étrangers ayant du service dans les marines marchandes anglaises, augmentait de 38,898 à 35,308.

NOUVELLE CONTREDITE. Les officiers de la ligne Dominion contredisent la nouvelle allant à dire que le steamer Cambroman aurait touché fond entre Montréal et Québec.

St-Jean, N.B., 23. — Le steamer anglais Monmouth, capt. Griggar, parti depuis douze jours de Londres pour Montréal, est entré dans ce port. Il a brisé son hélice en sortant du détroit de Belle Isle.

NOTES. Le steamer Sylphina est arrivé à Anvers, dimanche, le 20 août.

Le Norwegien est arrivé à Boston, mardi matin.

L'Assyrien est arrivé à Philadelphie mardi midi.

L'Orcaïdien est arrivé à New-York à 8.30 heures a.m., mardi.

Le Virginien est parti mardi, de Liverpool, pour Montréal.

Le Mont Eagle est parti hier à 2 heures de Queenstown, pour le St-Laurent.

L'Arava partira demain matin avec des passagers et une cargaison générale pour Bristol.

PORT DE MONTRÉAL. Arrivé le 22 août : Str Britannic, 1507, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Partis le 22 août : Str Ladoga, 1465, Goulding, Hull, R. Reford & Co.

Str Cervonia, 2872, Stooke, Londres, R. Reford & Co., cargaison générale.

NAVIGANTS DANS LE PORT. Steamships. Amaranthia, 2612, Taylor, Glasgow, R. Reford & Co.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Un gros paquet POUR peu d'argent



LE TRAPPEUR

ABAS A FUMES

REGISTERED 1884

ON DEMANDE des Ouvriers de ferme dans le Nord-Ouest Canadien.

EXCURSION EN SECOND CLASSE 24 Aout 1899

Manitoba et dans l'Assiniboine jusqu'à et compris Moosejaw, Estevan, Bismarck, et Dauphin

WINNIPEG. PORTAGE LA PRAIRIE, MOOSEJAW, QU'APPELLE, REGINA, MOOSEJAW, ESTEVAN, BISMARCK, BRANDON.

Pour le retour \$10.00, pour le passage au travail au moins un mois au préalable.

Excursions pour le Temps des Moissons au Nord-Ouest Canadien.

Le 29 août et le 12 septembre. A Winnipeg et Anvers, dimanche, le 20 août.

Le Norwegien est arrivé à Boston, mardi matin.

L'Assyrien est arrivé à Philadelphie mardi midi.

L'Orcaïdien est arrivé à New-York à 8.30 heures a.m., mardi.

Le Virginien est parti mardi, de Liverpool, pour Montréal.

Le Mont Eagle est parti hier à 2 heures de Queenstown, pour le St-Laurent.

L'Arava partira demain matin avec des passagers et une cargaison générale pour Bristol.

PORT DE MONTRÉAL. Arrivé le 22 août : Str Britannic, 1507, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Partis le 22 août : Str Ladoga, 1465, Goulding, Hull, R. Reford & Co.

Str Cervonia, 2872, Stooke, Londres, R. Reford & Co., cargaison générale.

NAVIGANTS DANS LE PORT. Steamships. Amaranthia, 2612, Taylor, Glasgow, R. Reford & Co.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

Arava, 3111, Neilsen, Sydney, Kingman & Co., charbon.

NAVIGATION

Quebec Steamship Co LIMITE

LIGNE DU ST-LAURENT

SS. "CAMPANA"

1700 TONNEAUX Prochain départ de Montréal

LUNDI, LE 28 AOUT, A 2 P.M.

Et ensuite toutes les deux semaines, le lundi, quittant Québec le lendemain à midi.

Pour la POINTE AU PERE, GASPÉ, LA MALBAIE, PERCE, L'ANSE DU CAP, STIMMERIE, CHARLOTTETOWN, SODRIS et PICTOU.

Excellente accommodation pour les passagers. Pas de carbalon remis après midi le jour du départ. Pour le fret, le passage et les cabines, adressez-vous à J. G. BROCK & CIE, Agents.

211 rue des Commissaires, en ville

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA RIVIERE OTTAWA

Ligne des Steamers-poste quotidiens (Dimanche excepté) entre

MONTRÉAL ET OTTAWA

Voyage simple, \$3.50; aller et retour, \$4; chemin de fer et bateau, aller retour \$5. Rideau, voyage aller et retour \$10.00.

Voyages d'un jour à Carleton, Hudson, Comox, etc. \$1.00. Pour les billets d'aller et retour, \$1.00. Pour les billets d'aller et retour, \$1.00.

Excursions d'un jour la plus agréable au Canada. Prenez le train rapide à 8 a.m. pour Québec, pour rejoindre le steamer SOVEREIGN.

Excursions rapides à Lacolle, Trois-Rivières, Beloit, et pour le voyage, \$2.50. Par le Paristien et le Californien, \$2.50. Cape Town, sud Afrique, \$66.50.

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Steamer

SERVICE DE MONTRÉAL ET LONDRES De Montréal à Londres, par le Steamer De Montréal à Londres, par le Ste

AVIS

M. D. BOURGET, 45 Cote des Marchands, est maintenant notre seul agent général pour la ville de Lévis, en remplacement de M. Chas. Carrier qui n'a plus aucune relation avec notre journal.

L'ADMINISTRATION.

VOYAGE

D'après une dépêche de Charlotte-town, Sir Wilfrid Laurier et Sir Louis Davies partiront prochainement pour l'Angleterre.

Nous n'avons pu faire confirmer cette nouvelle.

SENATEUR MALADE

L'hon. E. J. Price, représentant de la division des Laurentides au Sénat, est gravement malade. M. Price siège à la Haute Assemblée depuis 1888, et sa division sénatoriale comprend les comtés de Chicoutimi et Saguenay.

Une dépêche d'Ottawa contredit la dépêche de Charlotte-town publiée par la "Gazette" de ce matin et annonçant le prochain départ de M. Laurier pour l'Angleterre.

GARÇONS DE FERME

Plus de 5,300 sont partis hier pour l'Ouest

L'excursion des garçons de ferme pour le Manitoba, organisée dans la province d'Ontario, à l'ouest de Toronto, a eu lieu hier et a été couronnée du plus grand succès.

Plus de 5,300 personnes ont répondu à l'appel de la Cie du Pacifique Canadien. Il a fallu 15 convois pour transporter tous ceux qui se sont présentés.

L'excursion de la province de Québec aura lieu demain. Les voyageurs partiront de la gare Windsor et de toutes les stations à l'est de Toronto. On s'attend à ce que 1500 personnes au moins profitent des grands avantages offerts par la compagnie du Pacifique. Les prix de passage sont très minimes.

La récolte dans le Manitoba est très abondante, ce qui aura besoin encore de plusieurs milliers d'hommes.

MARIAGE A L'HORIZON

L'on annonce pour les premiers jours de septembre le mariage d'un comble bien populaire de la banlieue avec une charmante brunette de Ste-Anne de la Pêra.

CARNET MONDAIN

Lundi dernier, à l'église St Louis de France, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, avait lieu le mariage de M. Joseph C. Gagné, comptable à la Banque d'Hocheville, avec Mademoiselle Emma Archambault, fille de M. Joseph Archambault, échevin de cette ville.

La bénédiction nuptiale fut donnée par M. le curé Larocque, tandis que Melle Cartier, notre organiste distingué, exécutait de la belle et grande musique. Après la messe, les nouveaux époux et les parents prirent le dîner chez le père de la mariée. On but la santé du jeune couple qui partit vers midi pour un voyage aux chutes Niagara.

Les nouveaux mariés ont reçu de riches et nombreux cadeaux de la part de leurs nombreux amis.

Nos meilleurs souhaits de bonheur les accompagnent.

Samuel des amis de M. Gagné et les membres du Montagnard ont été un des fondateurs, se réunissant le dimanche des salles du Patinoir pour offrir leurs souhaits de bonheur ainsi qu'un magnifique cadeau comme marque de leur estime.

Ce fut l'occasion d'une fête joyeuse dont chacun gardera un bon souvenir.

PERSONNEL

L'hon. Thos Chas Casgrain est de retour d'Angleterre où il était allé plaider devant le Conseil Privé la cause du gouvernement provincial contre Demers.

M. Ludger Gravel, gérant de la maison P. P. Maillois, est parti pour l'Ouest, dans l'intérêt de la maison.

M. Alphonse Racine, commissaire du havre, son épouse, leur fils, Arthur, et leur fille, Mina, sont partis ce matin pour une promenade de deux semaines à travers les Etats-Unis.

M. Georges Ham, du Pacifique Canadien, est parti hier pour Winnipeg.

M. A. Henry, du département des achats, de la même compagnie, est revenu d'un voyage de quelques mois en Angleterre.

M. Tait, gérant général, est aussi de retour d'un voyage d'inspection aux côtes du Pacifique.

LES ACCIDENTS

Ils sont nombreux de ce temps-ci

Un grand nombre de matelots sont maintenant allés dans les différents hôpitaux, souffrants d'une variété d'accidents de tous genres. Les médecins disent que si le nombre des accidents et des maladies va en augmentant, les demandes de secours de la part des pauvres et nécessiteux vont en croissant. Ceci, à leur point de vue, est un signe d'affaiblissement de la condition de la classe pauvre de la ville. D'après leur opinion, l'abandon du travail dans les ports et aussi aux nombreuses constructions qui sont en train de se terminer, de temps en temps, un vieillard ou une vieille femme dans l'indigence viennent frapper à la porte de l'hôpital pour se reposer de leurs fatigues, mais dans presque tous ces cas récents, ils attribuent cela à l'ingratitude des enfants, plutôt qu'à cause du manque d'ouvrage.

COMITE DES CITOYENS

Du Boulevard St-Denis, paroisse St-Eduard

Demain, 24 courant, à 8 heures p. m., assemblée régulière du comité des citoyens, dans la salle Beaupré (au-dessus du poste des pompiers). Matières de grande importance. Prière d'être présent.

LE SECRÉTAIRE.

LES FREQUENTATIONS DREYFUS

Exposées aujourd'hui devant le conseil de guerre

LES LETTRES D'ESTERHAZY

Picquart accusé d'espionnage par un témoin

Paris, 23. — Le "Figaro" publie aujourd'hui une lettre du colonel Schneider, l'attaché militaire autrichien, dans laquelle celui-ci déclare que la lettre du 30 novembre 1897 est un faux.

"Le 30 novembre, dit-il, mon opinion était absolument celle qui est exprimée dans le document. La date et ma signature constituent le faux, même dans le cas — que je ne puis juger sans avoir vu le texte — où celui-ci serait de moi et écrit sous une autre date."

SEANCE D'AUJOURD'HUI

Rennes, 23. — Mire Lahori, l'avocat de Dreyfus, était en cour ce matin, ainsi que Mme Lahori, à l'ouverture de la séance qui a eu lieu à 6 h. 30 du matin.

Comme M. Lahori entrain en cour il a été informé par un journaliste que le général Roget avait reçu, hier, des documents envoyés par Esterhazy qui est actuellement à Londres.

L'arrivée du général Roget en cour a été remarquée par celui-ci portait une enveloppe volumineuse contenant les documents en question.

A part cela il n'y a eu aucun incident au commencement de la séance.

On a d'abord entendu les dépositions du contrôleur Roy et du commandant Drevel.

Ce dernier a dit que Dreyfus pouvait, quand il était à l'état-major, avoir accès aux documents sans être aperçu, durant certaines heures de la journée. Le prisonnier a avoué qu'il était présent durant ces heures, mais que c'était par devoir.

CHEZ M. BOBSON

Le quatrième témoin, M. Dubriol, a fait une déposition intéressante. C'est l'un des témoins de M. Q. de Beaupré. Il a raconté comme quoi il avait rencontré Dreyfus chez un certain M. Bobson, en 1894 — l'accusé était alors lieutenant — et l'avait vu causer avec un homme qu'on lui a dit être un attaché allemand.

M. Dubriol a ajouté qu'il avait fait remarquer à Bobson qu'il ne pourrait fréquenter chez lui s'il recevait l'Allemand en question, mais Bobson s'est excusé en disant que cet homme n'était pas son ami, mais celui de sa femme. Ceci a fait rire l'auditoire, et l'hilarité a augmenté quand le témoin a dit qu'il n'avait pas de préjugés contre Dreyfus parce qu'il rendait alors visite à son ami ou, plutôt, à la femme de son ami.

M. Lahori, questionnant le témoin, lui a fait reconnaître qu'il savait que le visiteur était un Allemand, simplement parce qu'il lui avait dit, et qu'il ignorait s'il était un attaché militaire ou civil. Il ne connaissait pas son nom.

DREYFUS NIE TOUJOURS.

Dreyfus dans sa réponse au témoin n'a qu'il avait eu des relations avec un attaché allemand militaire ou civil. M. Lahori a terminé l'interrogatoire de M. Dubriol en demandant la production du dossier du témoin dans les cours de justice, lequel, insinua l'avocat, est de nature à le discréditer.

Le prisonnier a été très indigné du témoignage de M. Dubriol, et à un certain moment, a essayé d'intervenir, mais le président de la cour, le colonel Joussot, le fit assaillir, lui disant qu'il pourrait répliquer quand M. Dubriol aurait fini sa déclaration, ce qu'il fit quand le témoin conclut en demandant une enquête, disant : "Il faut que l'on sache ici qui ment et qui dit la vérité."

Le témoin suivant, LE CAPITAINE VALDONT

affirme avoir vu maître Lahori au bureau du colonel Picquart au commencement de 1896, et le capitaine Le Rond, officier d'artillerie, qui le suivit, parla de l'ignorance notoire d'Esterhazy en fait d'artillerie, et dit que ce dernier ne pouvait pas, pour cela, divulguer ce qui était promis dans le bordereau. Le capitaine Le Rond a aussi témoigné que Picquart, en octobre 1896, a accusé Esterhazy d'espionnage, mais le colonel Picquart, confronté avec le témoin, nia cette allégation.

ESTERHAZY A ÉTÉ APPELÉ comme témoin, mais comme il n'a pas répondu à l'appel, la cour ordonna la lecture de la déposition qu'il a donnée devant la cour de cassation. Quand la lecture de la

DEPOSITION D'ESTERHAZY

a été terminée, maître Lahori a demandé la lecture des lettres qu'Esterhazy écrivait au président de la République, et dans lesquelles il aurait annoncé que son souverain, l'empereur, intervenait en faveur de Dreyfus.

Le général Gossé a déclaré qu'Esterhazy mentait en disant qu'il était l'instrument de l'état-major. Il a ajouté qu'Esterhazy ne pouvait avoir eu des relations qu'avec le Paty de Clam et Henry.

L'avocat a demandé que le dossier contenant les documents relatifs à l'enquête sur les relations d'Esterhazy et de Paty de Clam, instituée

par le commandant Tavernier au nom des autorités militaires, soient communiqués à la cour et discutés. Le commissaire du gouvernement, le commandant Carrière, a répondu qu'il s'était adressé aux autorités militaires, à ce sujet, mais que l'on n'avait pas fait droit à sa requête. Il a ajouté qu'il espérait que le Paty de Clam pourrait venir en cour dans quelques jours, qu'il y aurait une consultation ce soir à son sujet et que la décision serait annoncée demain.

M. Lahori a ensuite posé au général Gossé plusieurs questions relatives aux relations d'Esterhazy avec l'état-major. Le général s'est écrié avec indignation : "C'est faux ! C'est faux !" quand on lui a demandé s'il n'y avait pas une intrigue en faveur d'Esterhazy et s'il n'avait pas trépidé dans cette intrigue.

Finalement l'avocat demanda pourquoi Esterhazy n'avait pas été arrêté après l'enquête, et le général Gossé répondit : "Parce que le général Sausser était d'opinion qu'on devait le laisser en liberté."

"Oui," répliqua M. Lahori, mais le général Sausser a dû être trompé par l'état-major.

Cette brusque déclaration, accompagnée d'un geste expressif a causé une vive sensation.

Le commandant Gendron, qui a donné sa déposition hier, a été rappelé, après le général Gossé, et a corroboré son témoignage précédent.

Le général de Boisdeffre ensuite se leva et refusa d'une manière formelle le témoignage d'Esterhazy, ajoutant que s'il avait été présent il l'aurait démenti avec tout le mépris qu'il méritait. Ensuite la cour s'est ajournée à 11.40 heures.

LES DEPOSITIONS

Voici en détail les dépositions qui ont été entendues ce matin :

Le contrôleur Roy, le premier té-

moin appelé, a fait connaître son opinion sur Dreyfus, opinion en harmonie avec celle des généraux.

Le commandant Drevel a exprimé une opinion identique. Il a parlé des vantardises de Dreyfus relativement à son argent et de l'inexactitude du prisonnier au bureau.

M. Demange a dit qu'il était surpris que le témoin n'ait pas mentionné cela en 1894, mais M. du Châtelet lui a répondu :

— Comment ! un homme était accusé de plus abominables crimes, et vous pensez que j'aurais dû raconter ses confidences sur les femmes et le jeu. Cela n'a pas le sens commun !

Dreyfus a corrigé brièvement certaines déclarations de M. du Châtelet, puis M. Dubriol a dit comment il avait été présenté par Dreyfus à un certain Rodson, chez qui il a dîné ensuite en compagnie de l'accusé et d'un attaché allemand dont il a oublié le nom.

LES REGISTREURS

Tiennent leur assemblée annuelle au Château de Ramesay

L'assemblée des registrateurs de la province de Québec s'est ouverte hier au Château de Ramesay.

M. Joseph Naud, registrateur de St-Hyacinthe, a été élu président. M. John Ewing, de Richmond, a été nommé vice-président en remplacement de W. H. Lovell, de Sherbrooke. M. Carrier, registrateur de Lévis, a été élu secrétaire.

Environ 30 registrateurs assistent à la réunion annuelle.

Aujourd'hui, la séance a été consacrée au projet de réforme du tarif. Les changements proposés ont peu d'importance. L'assemblée terminera ses délibérations cet après-midi. La prochaine réunion aura lieu à Québec.

CHASSE ILLEGALE

Le garde-chasse Edward Caragher a visité les lieux depuis Contrecoeur jusqu'à Beauharnois. Il a fait plusieurs arrestations, car il a trouvé maints chasseurs en flagrant délit de tuer des pluviers et des bécassines. Les amendes imposées ont été de \$6 à \$10.

Woodstock, 23. — Il y a ici une épidémie de fièvre typhoïde. Vingt-cinq de cette maladie ont été constatés. Le Dr Rice, le surintendant médical dit que les puits ou s'abreuvent la population sont cause de l'épidémie. Un enfant de 14 mois est mort hier. La famille faisait usage d'un puits où on a trouvé douze crânes d'ours.

DANGEREUX PLONGEON

Dans la fontaine publique de la place de l'Hotel de Ville

Plus dangereux sauvetages encore

Si n'eût été l'aide opportun qui arriva au secours du jeune Raoul Poliquin, âgé de 12 ans, à 12.30 heures, cet après-midi, nous aurions eu enregistrier une autre mortalité par immersion en pleine ville, à deux pas de l'hôtel de ville.

Le jeune Poliquin était monté sur le rempart du bassin de la fontaine entre le palais de justice et l'hôtel de ville et se penchait pour s'abreuver dans un des récipients latéraux. A ce moment il glissa et tomba la tête la première dans l'eau profonde du bassin.

Un petit italien qui se trouvait à ses côtés lui saisit une jambe et s'y cramponna avec toute l'énergie de ses petits bras; en même temps il criait aux secours de toutes ses forces. Le jeune Poliquin qui avait la tête enfoncée dans l'eau faisait des efforts pour se relever mais bien inutilement. Des hommes qui se tenaient ordinairement en faction à cet endroit fréquemment accoururent et tentèrent de sa main courante position le jeune imprudent qui était déjà bleu et sur le point de mourir d'asphyxie.

Il se sauva en pleurant descendant suivi de ses compagnons, les larges escaliers du Champ de Mars, avant qu'on eut pu savoir le lieu de son domicile.

M. Herbet, qui possède une grande fortune, reçoit royalement. Il a un magnifique hôtel à Paris, où il reçoit tous les mercredis soirs.

Parlant de l'objet de sa visite, l'hon. M. Robidoux, dit que jugement réservé signifie que les lords remettront à plus tard la rédaction et le motif de leur jugement.

Dans l'affaire Demers, après avoir entendu le procureur de l'intime, les lords du comité judiciaire du conseil privé ont dit à M. Blake, qu'il n'avait pas besoin de répliquer, ce qui veut dire que sa cause était gagnée.

L'hon. M. Robidoux, à qui notre représentant demandait s'il était venu la province avait eu gain de cause sur un point qui n'avait pas été soulevé dans les plaidoiries écrites, déclare qu'il n'avait pas l'intention de soulever la question en toutes lettres dans le fait soumis au conseil privé, fait imprimé depuis au-delà de deux mois. Voici le point en question : un premier ordre en conseil avait été passé par le gouvernement Flynn accordant à M. Demers un contrat pour l'impression de la "Gazette Officielle" et des Statuts provinciaux pendant huit ans, dont les détails devaient être approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le contrat a été passé sans qu'il intervint un second arrêté en conseil. La rédaction de droit relatant qu'en vertu du premier ordre en conseil, un contrat avait été passé et, que ce contrat avait été mis de côté, causant ainsi des dommages à M. Demers.

Le gouvernement répondit par une dénégation générale, alléguant qu'en vertu des raisons alléguées, Demers n'avait aucun droit à des dommages.

Un conseil privé l'intimé a tenté de faire voir que la plaidoirie écrite ne justifiait pas la province de Québec de soulever le point que le 1er arrêté en conseil n'avait pas été suivi d'un second.

Le conseil privé a jugé que la province avait eu droit puisqu'en niant tous les allégués de la pétition de droit elle niait qu'un contrat valide avait été passé liant la province. De plus, en plaçant que Demers n'avait pas souffert de dommages, la province avait invoqué tout ce qu'il

Le témoin déclare qu'il a écrit deux fois au prévenu Giraud, la première lettre est datée du 24 juillet. Dans cette lettre il priait le prévenu de venir à l'archevêché et d'y apporter ses papiers afin de les faire réviser.

La seconde lettre est en date du 12 août. Elle contenait de la part de l'archevêché une défense formelle à Giraud de dire la messe.

En réponse à l'avocat Leet, le témoin dit que Giraud n'a pas répondu à M. Pierre Bilodeau constable, est ensuite entendu. Le 29 juillet, il s'est présenté au No 650 de la rue St-Laurent, chez l'accusé.

Il a demandé à ce dernier de bien vouloir le soigner pour un mal de jambe dont il prétendait souffrir.

Avec plaisir, répondit le prétendu guérisseur, mais à condition que vous me payiez une somme de \$2.04 pour abonnement à mes messes pendant un an. Le constable lui remit 25 cents et une seconde visite \$6 etc, ce qui lui donnait droit à un abonnement de 6 mois.

Le témoin a demandé au prévenu s'il pouvait assister à sa messe. Ce dernier répondit négativement, prétendant que sa chambre était trop exigüe pour recevoir les fidèles.

Il a déclaré à plusieurs reprises qu'il était prêtre catholique.

En réponse à l'avocat Leet, le témoin déclare qu'il a été envoyé par son supérieur à la maison de Giraud, à l'arrestation du prévenu. Il était présent en cour quand ce dernier a comparé devant le magistrat. Giraud a alors déclaré qu'il disait la messe, mais qu'il n'avait rien à faire avec l'évêque.

Le constable Evariste Laberge, corrobore le témoignage du capitaine Charbonneau, puis il ajoute qu'il est allé à la résidence du prévenu.

Mary Early dit qu'elle demeure au No 650 de la rue St-Laurent et que le prévenu réside chez elle depuis environ deux mois.

Elle croit qu'il est prêtre et qu'il dit la messe. Il n'y a pas d'autel dans sa chambre. Cependant il a des vases sacrés, des candélabres. Il dit que la messe dans la chambre où il récite ses prières.

Le constable Bilodeau appelé de nouveau fait la description de la chambre de réception. Tout l'ameublement consiste en une table ronde, 2 fauteuils, 3 chaises, un petit bureau, trois cadres, n'ayant rien de sacré, sont accrochés au mur. Il n'y a pas de prie-dieu dans la chambre du prétendu prêtre.

Maria Dion, veuve de John Early, déclare que l'accusé a ses appartements chez elle. C'est une dame Côté qui lui a présenté. Le prévenu lui a déclaré qu'il disait la messe. Il lui a demandé d'y assister un matin de la semaine dernière. La messe qu'il récitait tous les matins peut durer de 1 h. à 1 h. 15.

Ce témoignage clot l'enquête. Le magistrat Lafontaine a pris l'affaire en délibéré.

INDISPOSITION SOUDAINE

Vers 11.45, cet après-midi, l'ambulance était mandée en face de l'hôtel de ville pour recueillir un nommé David Carr, domicilié au No 22 rue L'Archevêché et âgé de 40 ans, qui fut pris d'une soudaine indisposition et tomba inanimé à tel point qu'on le crut mort. Il est à l'hôpital.

UN VOYAGE FRUCTUEUX

Nos ministres provinciaux remportent de beaux succès en Angleterre

ENTREVUE DE L'HON. M. ROBIDOUX

Le procès Demers — Notre bois de pulpe — M. Herbet — L'hon. M. Tarte

L'hon. M. Robidoux, secrétaire provincial et l'hon. M. Archambault, procureur général, sont arrivés hier matin à Montréal, de leur voyage en France, et en Angleterre, où ils étaient allés devant le "comité judiciaire du conseil privé, surveiller les intérêts de la province dans la cause de Demers vs le gouvernement provincial.

Notre représentant a eu la bonne fortune de rencontrer l'hon. secrétaire de la province qui lui a donné les détails suivants au sujet de son voyage, dont il se déclare enchanté.

M. Fabre, le commissaire canadien à Paris, nous a confiés des prévisions. Son fils s'est aussi montré très aimable à notre égard. Nous avons aussi rendu visite à M. Louis Herbet, conseiller d'Etat, qu'on appelle à Paris "l'oncle des Canadiens", tant il se montre bien disposé envers nos compatriotes. Il s'intéresse à nos jeunes étudiants et leur obtient d'être admis comme internes dans les grands hôpitaux de Paris. La qualité de Canadien semble être un titre à ses yeux.

M. Herbet, qui possède une grande fortune, reçoit royalement. Il a un magnifique hôtel à Paris, où il reçoit tous les mercredis soirs.

Parlant de l'objet de sa visite, l'hon. M. Robidoux, dit que jugement réservé signifie que les lords remettront à plus tard la rédaction et le motif de leur jugement.

Dans l'affaire Demers, après avoir entendu le procureur de l'intime, les lords du comité judiciaire du conseil privé ont dit à M. Blake, qu'il n'avait pas besoin de répliquer, ce qui veut dire que sa cause était gagnée.

L'hon. M. Robidoux, à qui notre représentant demandait s'il était venu la province avait eu gain de cause sur un point qui n'avait pas été soulevé dans les plaidoiries écrites, déclare qu'il n'avait pas l'intention de soulever la question en toutes lettres dans le fait soumis au conseil privé, fait imprimé depuis au-delà de deux mois. Voici le point en question : un premier ordre en conseil avait été passé par le gouvernement Flynn accordant à M. Demers un contrat pour l'impression de la "Gazette Officielle" et des Statuts provinciaux pendant huit ans, dont les détails devaient être approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le contrat a été passé sans qu'il intervint un second arrêté en conseil. La rédaction de droit relatant qu'en vertu du premier ordre en conseil, un contrat avait été passé et, que ce contrat avait été mis de côté, causant ainsi des dommages à M. Demers.

Le gouvernement répondit par une dénégation générale, alléguant qu'en vertu des raisons alléguées, Demers n'avait aucun droit à des dommages.

Un conseil privé l'intimé a tenté de faire voir que la plaidoirie écrite ne justifiait pas la province de Québec de soulever le point que le 1er arrêté en conseil n'avait pas été suivi d'un second.

Le conseil privé a jugé que la province avait eu droit puisqu'en niant tous les allégués de la pétition de droit elle niait qu'un contrat valide avait été passé liant la province. De plus, en plaçant que Demers n'avait pas souffert de dommages, la province avait invoqué tout ce qu'il

Le témoin déclare qu'il a écrit deux fois au prévenu Giraud, la première lettre est datée du 24 juillet. Dans cette lettre il priait le prévenu de venir à l'archevêché et d'y apporter ses papiers afin de les faire réviser.

La seconde lettre est en date du 12 août. Elle contenait de la part de l'archevêché une défense formelle à Giraud de dire la messe.

En réponse à l'avocat Leet, le témoin dit que Giraud n'a pas répondu à M. Pierre Bilodeau constable, est ensuite entendu. Le 29 juillet, il s'est présenté au No 650 de la rue St-Laurent, chez l'accusé.

Il a demandé à ce dernier de bien vouloir le soigner pour un mal de jambe dont il prétendait souffrir.

Avec plaisir, répondit le prétendu guérisseur, mais à condition que vous me payiez une somme de \$2.04 pour abonnement à mes messes pendant un an. Le constable lui remit 25 cents et une seconde visite \$6 etc, ce qui lui donnait droit à un abonnement de 6 mois.

Le témoin a demandé au prévenu s'il pouvait assister à sa messe. Ce dernier répondit négativement, prétendant que sa chambre était trop exigüe pour recevoir les fidèles.

Il a déclaré à plusieurs reprises qu'il était prêtre catholique.

En réponse à l'avocat Leet, le témoin déclare qu'il a été envoyé par son supérieur à la maison de Giraud, à l'arrestation du prévenu. Il était présent en cour quand ce dernier a comparé devant le magistrat. Giraud a alors déclaré qu'il disait la messe, mais qu'il n'avait rien à faire avec l'évêque.

Le constable Evariste Laberge, corrobore le témoignage du capitaine Charbonneau, puis il ajoute qu'il est allé à la résidence du prévenu.

Mary Early dit qu'elle demeure au No 650 de la rue St-Laurent et que le prévenu réside chez elle depuis environ deux mois.

Elle croit qu'il est prêtre et qu'il dit la messe. Il n'y a pas d'autel dans sa chambre. Cependant il a des vases sacrés, des candélabres. Il dit que la messe dans la chambre où il récite ses prières.

Le constable Bilodeau appelé de nouveau fait la description de la chambre de réception. Tout l'ameublement consiste en une table ronde, 2 fauteuils, 3 chaises, un petit bureau, trois cadres, n'ayant rien de sacré, sont accrochés au mur. Il n'y a pas de prie-dieu dans la chambre du prétendu prêtre.

Maria Dion, veuve de John Early, déclare que l'accusé a ses appartements chez elle. C'est une dame Côté qui lui a présenté. Le prévenu lui a déclaré qu'il disait la messe. Il lui a demandé d'y assister un matin de la semaine dernière. La messe qu'il récitait tous les matins peut durer de 1 h. à 1 h. 15.

Ce témoignage clot l'enquête. Le magistrat Lafontaine a pris l'affaire en délibéré.

INDISPOSITION SOUDAINE

Vers 11.45, cet après-midi, l'ambulance était mandée en face de l'hôtel de ville pour recueillir un nommé David Carr, domicilié au No 22 rue L'Archevêché et âgé de 40 ans, qui fut pris d'une soudaine indisposition et tomba inanimé à tel point qu'on le crut mort. Il est à l'hôpital.

fallait pour lui permettre de se prévaloir de ce moyen.

L'autre question soulevée était celle-ci : Supposant que le gouvernement de Québec aurait eu le droit de disposer d'avance, avant le commencement de l'exercice des deniers votés pour l'année fiscale qui allait commencer donnait un contrat pour 8 ans dont la nullité, pour 7 ans à venir, ne semblait pas discutable, le contrat n'ayant pas été ratifié par les Chambres, la nullité du contrat pour 7 ans n'avait-elle pas pour effet d'annuler tout le contrat ? Une cour pouvait-elle avoir le droit de substituer au contrat formé par les parties, pour 8 ans, un contrat d'un an ?

Mais le premier point étant suffisant et étant invoqué en toutes lettres dans le fait du gouvernement des lords du comité judiciaire du conseil privé n'ont pas à se prononcer sur le second.

Dans la cause Baxter-Forget, jugement a été rendu de la même façon. M. Forget a gagné sa cause et le jugement de la cour